

RAPPORT FINANCIER INTERMÉDIAIRE PREMIER SEMESTRE 2026

TABLE DES MATIÈRES

Rapport financier intermédiaire.....	3
1. MISE À JOUR SUR LES ACTIVITÉS	3
2. TEMPS FORTS FINANCIERS	4
3. PERSPECTIVES 2026.....	5
4. FACTEURS DE RISQUE	5
5. DÉCLARATIONS PROSPECTIVES	5
Informations financières intermédiaires consolidées condensées non auditées au et pour la période de six mois clôturée le 30 juin 2026 – État consolidé de la situation financière intermédiaire	6
Informations financières intermédiaires consolidées condensées non auditées au et pour la période de six mois clôturée le 30 juin 2026 – État consolidé intermédiaire des pertes et autres pertes globales.....	7
Informations financières intermédiaires consolidées condensées non auditées au et pour la période de six mois clôturée le 30 juin 2026 – État consolidé intermédiaire des variations des capitaux propres.....	8
Informations financières intermédiaires consolidées condensées non auditées au et pour la période de six mois clôturée le 30 juin 2026 – État consolidé intermédiaire des flux de trésorerie.....	9
Notes relatives aux États financiers consolidés intermédiaires condensés non audités	10
1. Informations générales	10
2. Règles d'évaluation principales.....	10
3. Estimations et jugements comptables critiques	11
4. Information sectorielle.....	11
5. Juste valeur.....	11
6. Filiales.....	13
7. Immobilisations corporelles	13
8. Immobilisations incorporelles	14
9. Actifs liés à des droits d'utilisation et passifs locatifs	14
10. Autres créances à long terme.....	14
11. Stocks	15
12. Créances commerciales, actifs liés à des contrats et autres créances	15
13. Autres actifs courants	16
14. Trésorerie et équivalents de trésorerie	16
15. Actifs financiers	16
16. Capital, prime d'émission, réserves.....	16
17. Rémunération en actions	18
18. Dettes financières	22
19. Provisions.....	26
20. Dettes commerciales.....	27
21. Impôts sur les revenus et impôts différés.....	27

22.	Autres passifs	28
23.	Contrat de change et swaps à terme.....	28
24.	Résultats d'exploitation.....	29
25.	Avantages du personnel.....	32
26.	Produits financiers.....	33
27.	Charges financières	34
28.	Bénéfice/(Perte) par action (BPA).....	34
29.	Autres engagements.....	35
30.	Transactions entre apparentés.....	35
31.	Événements postérieurs à la date du bilan	37
	Déclaration de responsabilité	38

RAPPORT FINANCIER INTERMÉDIAIRE

PREMIER SEMESTRE 2026

1. MISE À JOUR SUR LES ACTIVITÉS

A. MISE À JOUR AU NIVEAU CLINIQUE

DREAM US : ÉTUDE PIVOT IDE

Nyxoah a entrepris cette étude pivot IDE DREAM aux États-Unis en décembre 2020 afin d'étayer la demande visant à obtenir l'autorisation de mise sur le marché de la FDA et, en fin de compte, le remboursement aux États-Unis pour la stimulation bilatérale du nerf hypoglosse dans le cadre du traitement d'un Syndrome d'Apnées Obstructives du Sommeil (SAOS) modéré à sévère. L'étude DREAM est une étude prospective et ouverte qui se déroulera dans plusieurs centres. Les participants qui bénéficient dans ce cadre d'une implantation du système Genio seront ensuite suivis pendant cinq ans afin d'en évaluer l'innocuité et l'efficacité pour les patients souffrant d'un SAOS modéré à sévère.

L'essai devait initialement recruter 134 patients qui devaient bénéficier d'une implantation, avec des critères primaires d'innocuité et d'efficacité à 12 mois, répartis sur 18 centres aux États-Unis et sur six sites internationaux. En avril 2022, la FDA a approuvé la demande de la Société de réduire la taille de l'échantillon de l'étude de 134 à 115 patients après avoir évalué les données de l'étude BETTER SLEEP.

Le principal critère d'innocuité concerne l'incidence d'effets secondaires graves liés au dispositif douze mois après l'implantation. Les critères primaires conjoints quant à l'efficacité sont le pourcentage de répondants présentant au moins une réduction de 50 % de l'Index Apnée-Hypopnée (IAH) avec des hypopnées associées à une désaturation oxyhémoglobinée de 4 % et un IAH restant avec des hypopnées associées à une désaturation oxyhémoglobinée de 4 % inférieur à 20, ainsi qu'une réduction de 25 % de l'indice de désaturation en oxygène (IDO) entre la référence et la visite à douze mois. Les patients souffrant d'un SAOS modéré à sévère (score IAH compris entre 15 et 65) âgés de 22 à 75 ans étaient éligibles pour le recrutement s'ils avaient refusé, mal toléré, ou connu un échec avec le traitement par ventilation en pression positive (PAP). Les patients présentant un indice de masse corporelle supérieur à 32 kg/m², un collapsus concentrique complet (CCC) observé pendant une endoscopie sous sommeil induit et un IAH mixte et central combiné supérieur à 25 % par rapport à la polysomnographie de référence sont à exclure.

Le 19 mars 2024, la Société a déclaré que l'étude DREAM avait atteint ses objectifs principaux relatifs en matière d'intention de traiter (ITT), avec un taux de réponse relatif à l'index apnée-hypopnée (IAH) de 63,5 % ($p=0,002$) et un taux de réponse relatif à l'indice de désaturation en oxygène (IDO) de 71,3 % ($p<0,001$). En outre, l'étude a montré une réduction médiane de l'IAH de 70,8 % sur 12 mois. 11 effets secondaires graves ont été enregistrés chez dix sujets, pour un taux d'effets secondaires de 8,7 %. Sur les 11 effets secondaires, trois étaient liés à la machine, et trois étaient des explantations. La Société a envoyé le quatrième et dernier module de la demande d'autorisation modulaire préalable à la mise sur le marché (PMA) à la fin du deuxième trimestre 2024 et a reçu l'autorisation de la FDA le 8 août 2025.

L'ÉTUDE IDE AMÉRICAINE ACCESS ATTEND L'AUTORISATION DE TRAITER LES PATIENTS ATTEINTS DE CCC

Aux États-Unis, en se basant sur les données de l'étude BETTER SLEEP, la FDA a attribué la désignation « Breakthrough Device » au système Genio en septembre 2021, afin d'accélérer le processus d'autorisation pour traiter les patients atteints de CCC. À la suite d'une série de discussions avec la FDA concernant la conception d'une étude appelée ACCESS visant à évaluer l'innocuité et l'efficacité du système Genio sur les patients souffrant de CCC, la FDA a approuvé la demande d'IDE de la Société en juillet 2022.

Dans cette étude, Nyxoah comptait tout d'abord implanter jusqu'à 106 patients répartis sur jusqu'à 40 sites d'implantation avec des critères d'efficacité co-primaires de taux de réponse IAH, par critère Sher, et de taux de réponse IDO, tous deux évalués 12 mois après l'implantation. Cependant, comme annoncé le 11 août 2025, la Société a mis fin au recrutement des patients pour cette étude avant d'avoir recruté tous les 106 patients potentiels. L'étude se poursuivra avec les patients déjà recrutés, avec évaluation des critères d'efficacité co-primaires 12 mois après implantation et un suivi à cinq ans. La Société a mis fin au recrutement avant d'avoir atteint le nombre de 106 patients, car elle pense que la population de patients déjà recrutés dans l'étude permettra d'obtenir des résultats statistiquement pertinents, qui, couplés aux résultats d'études cliniques précédentes, donneront des données significatives quant à l'innocuité et à l'efficacité de la thérapie Genio dans la population de patients atteints de CCC.

B. COMMERCIALISATION HORS DES ÉTATS-UNIS

Lors du premier semestre de 2026, Nyxoah a comptabilisé un chiffre d'affaires net de 4,6 millions €, principalement en Allemagne, qui représentait 2,6 millions €. Après avoir assuré le remboursement via le système DRG en Allemagne au premier trimestre 2021, Nyxoah a construit et développé son organisation commerciale pour atteindre un total de 13 salariés à plein temps au 30 juin 2026.

La stratégie commerciale de Nyxoah se concentre sur la création d'un écosystème de centres d'excellence disposant d'un haut niveau d'expertise clinique, grâce aux chirurgiens ORL qui se chargent de l'implantation et aux médecins spécialistes du sommeil capables de proposer plus d'options de traitement à leur large pool de patients.

La Société s'est également concentrée sur la pénétration de nouveaux marchés internationaux :

La Société a obtenu le remboursement DRG en Suisse en 2021 et a généré des revenus réguliers depuis.

Au T4 2024, la Société a intégré le SSDP (Specialised Services Devices Program) avec la NHS, au Royaume-Uni, et a généré ses premiers revenus lors du même trimestre.

Au T1 2025, la Société a lancé la commercialisation au Moyen-Orient via un accord de distribution et a généré ses premiers revenus à Dubaï lors du même trimestre. Au T2 2025, la Société a enregistré ses premiers revenus au Koweït et à Abu Dhabi.

Au T4 2025, Nyxoah a lancé la commercialisation et a généré ses premiers revenus aux Pays-Bas.

Nyxoah a également généré des revenus en Autriche, en Espagne et en Italie, et la Société s'attend à se développer dans d'autres pays européens et sur les marchés du Moyen-Orient, sous réserve de retours sur les dossiers de remboursement envoyés.

C. AUTORISATION PRÉALABLE À LA MISE SUR LE MARCHÉ ET COMMERCIALISATION AUX ÉTATS-UNIS

Le 8 août 2025, la U.S. Food and Drug Administration (FDA) a approuvé le système Genio pour un sous-ensemble de patients souffrant de SAOS modéré à sévère avec un index Apnée-hypopnée (IAH) compris entre 15 et 65 inclus. La Société a immédiatement démarré la commercialisation aux États-Unis via un lancement par phases dans les centres adopteurs précoces et les sites d'intégration. Elle a envoyé les systèmes initiaux à des hôpitaux/cliniques ambulatoires et a réalisé la formation des chirurgiens. Lors du premier semestre de 2026, les ventes aux États-Unis ont permis à la Société de comptabiliser un chiffre d'affaires net de 9,5 millions €. Dans le cadre de l'autorisation de PMA de la FDA, la Société réalisera une étude clinique d'approbation post-PMA nommée BREATHE, qui devrait s'appuyer sur 229 patients (dont un minimum de 160 patients évaluable).

2. TEMPS FORTS FINANCIERS

Le chiffre d'affaires s'est élevé à 14,0 millions € pour la période de six mois clôturée le 30 juin 2026, comparé à 2,4 millions € pour la période de six mois clôturée le 30 juin 2025.

Le coût des biens vendus s'est élevé à 5,8 millions € pour la période de six mois clôturée le 30 juin 2026, comparé à 0,9 million € pour la période de six mois clôturée le 30 juin 2025.

Les frais de vente, généraux et administratifs ont augmenté de 7,9 millions €, soit 34,4 %, passant de 23,1 millions € pour la période de six mois clôturée le 30 juin 2025 à 31,0 millions € pour la période de six mois clôturée le 30 juin 2026. Cette hausse est principalement due à une augmentation des dépenses liées au soutien de la commercialisation du système Genio®, à la suite de l'approbation de la FDA en août 2025, et une augmentation des frais de conseil et de sous-traitance liés aux litiges concernant la PI.

Les frais de recherche et de développement ont baissé de 0,7 million €, soit 3,7 %, passant de 19,0 millions € pour la période de six mois clôturée le 30 juin 2025 à 18,4 millions € pour la période de six mois clôturée le 30 juin 2026. Cette baisse découle principalement de la réduction des frais cliniques et des activités de R&D. En outre, à la suite de l'autorisation de la FDA en août 2025, l'amortissement des immobilisations incorporelles liées a commencé, ce qui a mené à une hausse des frais de dépréciation et d'amortissement.

Nyxoah a réalisé un résultat financier négatif net de 7,0 millions € pour la période de six mois clôturée le 30 juin 2026, principalement en raison d'une perte de 5,4 millions € liée à la variation de juste valeur de l'obligation convertible et des passifs liés aux warrants synthétiques, ainsi que de l'amortissement de la perte J1 sur l'obligation convertible de la Société en

circulation pour un montant de 1,5 million €. Ce résultat se compare avec le résultat financier négatif net de 2,1 millions € réalisé pour la période de six mois clôturée le 30 juin 2025.

Nyxoah a réalisé une perte nette de 48,9 millions € pour la période de six mois clôturée le 30 juin 2026, comparée à une perte nette de 43,0 millions € pour la période de six mois clôturée le 30 juin 2025.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

Au 30 juin 2026, la trésorerie et les équivalents de trésorerie ainsi que les actifs financiers s'élevaient à 97,8 millions €, comparé à 48,0 millions € au 31 décembre 2025. L'augmentation des actifs financiers est causée par une levée de capital réalisée au deuxième trimestre 2026 et par le déblocage de la deuxième tranche de la ligne de crédit à terme de la Société.

3. PERSPECTIVES 2026

La Société prévoit de continuer à dynamiser les ventes, principalement aux États-Unis. Dans les marchés où nous sommes déjà présents, tels que l'Allemagne, la Suisse, le Royaume-Uni et le Moyen-Orient, ainsi que dans certains autres marchés internationaux ciblés, nous visons une croissance supplémentaire, sous réserve de l'obtention de conditions de remboursement favorables pour les produits de la Société dans ces marchés.

4. FACTEURS DE RISQUE

Nous faisons référence à la description des facteurs de risque aux pages 81-101 du rapport annuel 2025 de la Société. En résumé, les risques et incertitudes principaux auxquels nous faisons face sont liés à notre situation financière et à nos besoins de capital supplémentaire, au développement clinique de nos produits candidats, à la commercialisation et au remboursement de nos produits candidats, à notre dépendance à des tiers et au personnel clé, aux marchés et aux pays dans lesquels nous opérons, à la fabrication de nos produits candidats, aux questions de conformité légale et réglementaire, à notre propriété intellectuelle, aux résultats du litige relatif à la propriété intellectuelle, à notre organisation et à nos opérations.

5. DÉCLARATIONS PROSPECTIVES

Ce rapport de gestion intermédiaire contient des déclarations prospectives. Toutes les déclarations autres que les conditions et faits présents et historiques contenus dans ce rapport, dont les déclarations concernant nos résultats d'exploitation, notre position financière et notre stratégie commerciale futurs ainsi que nos plans et nos objectifs pour de futures opérations sont des déclarations prospectives. Dans ce rapport, les mots « anticiper », « croire », « pouvoir », « estimer », « s'attendre à », « souhaiter », « prévoir », « être conçu pour », « potentiel », « prédire », « objectif », « devoir » ou leur forme négative ainsi que toute expression similaire sont des marqueurs de déclarations prospectives. De par leur nature, les déclarations prospectives impliquent des risques et des incertitudes. Les lecteurs doivent savoir que de telles déclarations prospectives ne sont pas des garanties de résultats futurs. Les véritables résultats de Nyxoah peuvent différer sensiblement de ceux qui sont prévus par les déclarations prospectives à cause de divers facteurs importants, dont : les attentes de Nyxoah concernant les incertitudes inhérentes aux développements concurrentiels, aux activités d'études cliniques et de développement de produit et aux exigences d'autorisation réglementaire ; la dépendance de Nyxoah aux partenariats avec des tiers ; l'estimation du potentiel commercial des produits candidats de Nyxoah ; la capacité de Nyxoah à obtenir et conserver la protection de la propriété intellectuelle de ses technologies ; les résultats du litige relatif à la propriété intellectuelle ; la durée relativement courte de l'exploitation de Nyxoah ; et la capacité de Nyxoah à obtenir plus de financement pour son exploitation et à compléter le développement et la commercialisation de ses produits candidats. Une liste détaillée et une description de ces risques, incertitudes et d'autres risques est disponible dans le rapport annuel 2025 de Nyxoah. Étant donné ces incertitudes, il est conseillé au lecteur de ne pas se fier indûment à ce genre de déclarations prospectives. Ces déclarations prospectives ne sont valides qu'à la date de la publication de ce document. Nyxoah rejette expressément toute obligation de mettre à jour de telles déclarations prospectives dans ce document, de faire en sorte qu'elles reflètent tout changement de nos attentes à leurs propos ou tout changement d'évènement, de condition ou de circonstance sur lesquelles ces déclarations se basent ou qui peuvent affecter la probabilité que les résultats réels diffèrent de ceux prévus par les déclarations prospectives, sauf si la loi ou les réglementations applicables l'exigent.

NYXOAH SA

**INFORMATIONS FINANCIÈRES INTERMÉDIAIRES CONSOLIDÉES CONDENSÉES NON
AUDITÉES AU ET POUR LA PÉRIODE DE SIX MOIS CLÔTURÉE LE 30 JUIN 2026 –
ÉTAT CONSOLIDÉ DE LA SITUATION FINANCIÈRE INTERMÉDIAIRE**

(non audité)

(en milliers)

		Au	
	Notes	30 juin 2026	31 décembre 2025
ACTIFS			
Actifs non courants			
Immobilisations corporelles	7	4 159	4 052
Immobilisations incorporelles	8	48 016	50 108
Droit d'utilisation des actifs	9	1 775	1 293
Actif d'impôts différés		10	87
Autres créances à long terme	10	1 831	1 718
		€ 55 791	€ 57 258
Actifs courants			
Stocks	11	3 706	4 660
Créances commerciales	12	6 849	5 254
Actifs liés à des contrats	12	100	261
Autres créances	12	3 432	2 209
Autres actifs courants	13	803	828
Actifs financiers	15	33 670	18 000
Trésorerie et équivalents de trésorerie	14	64 115	30 001
		€ 112 675	€ 61 213
Total de l'actif		€ 168 466	€ 118 471
CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS			
Capital et réserves			
Capital	16	7 075	6 505
Prime d'émission	16	415 011	335 134
Réserve pour paiement fondé sur des actions	17	13 468	12 395
Autres éléments du résultat global	16	1 125	1 124
Résultats reportés		(353 570)	(306 029)
Total des capitaux propres attribuables aux actionnaires		€ 83 109	€ 49 129
PASSIFS			
Passifs non courants			
Dettes financières	18	34 976	17 670
Passifs locatifs	9	1 326	637
Provisions	19	1 022	1 396
Passifs d'impôts différés		45	–
Responsabilité contractuelle	24	722	681
		€ 38 091	€ 20 384
Passifs courants			
Dettes financières	18	23 135	22 990
Passifs locatifs	9	551	779
Dettes commerciales	20	12 638	13 727
Passifs d'impôts exigibles	21	4 020	3 939
Responsabilité contractuelle	24	1 000	894
Autres passifs	22	5 922	6 629
		€ 47 266	€ 48 958
Total du passif		€ 85 357	€ 69 342
Total des capitaux propres et du passif		€ 168 466	€ 118 471

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers consolidés intermédiaires.

NYXOAH SA

INFORMATIONS FINANCIÈRES INTERMÉDIAIRES CONSOLIDÉES CONDENSÉES NON
AUDITÉES AU ET POUR LA PÉRIODE DE SIX MOIS CLÔTURÉE LE 30 JUIN 2026 –
ÉTAT CONSOLIDÉ INTERMÉDIAIRE DES PERTES ET AUTRES PERTES GLOBALES

(non audité)
(en milliers)

	Notes	Pour la période de trois mois clôturée le 30 juin		Pour la période de six mois clôturée le 30 juin	
		2026	2025	2026	2025
Chiffre d'affaires	24	€ 7 675	€ 1 340	€ 14 047	€ 2 404
Coût des biens vendus	24	(3 091)	(490)	(5 826)	(896)
Bénéfice brut		€ 4 584	€ 850	€ 8 221	€ 1 508
Frais de recherche et de développement	24	(9 543)	(10 059)	(18 347)	(19 048)
Frais de vente, dépenses administratives et autres frais généraux	24	(15 618)	(10 672)	(30 992)	(23 063)
Autres revenus / (frais) d'exploitation		(11)	31	29	115
Perte d'exploitation de la période		€ (20 588)	€ (19 850)	€ (41 089)	€ (40 488)
Produits financiers	26	1 179	2 858	2 468	5 480
Charges financières	27	(13 078)	(3 337)	(9 421)	(7 579)
Perte de la période avant impôts		€ (32 487)	€ (20 329)	€ (48 042)	€ (42 587)
Impôts sur le revenu	21	(477)	(278)	(868)	(404)
Perte de la période		€ (32 964)	€ (20 607)	€ (48 910)	€ (42 991)
Perte attribuable aux actionnaires		€ (32 964)	€ (20 607)	€ (48 910)	€ (42 991)
Autres pertes globales					
Eléments pouvant être reclassifiés en bénéfices ou en pertes (nets d'impôts)					
Différences de conversion de devises		310	232	1	230
Perte globale totale de la période, nette d'impôts		€ (32 654)	€ (20 375)	€ (48 909)	€ (42 761)
Perte attribuable aux actionnaires		€ (32 654)	€ (20 375)	€ (48 909)	€ (42 761)
Perte par action (en €)	28	€ (0,578)	€ (0,551)	€ (0,976)	€ (1,149)
Perte diluée par action (en €)	28	€ (0,578)	€ (0,551)	€ (0,976)	€ (1,149)

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers consolidés intermédiaires.

NYXOAH SA

**INFORMATIONS FINANCIÈRES INTERMÉDIAIRES CONSOLIDÉES CONDENSÉES NON
AUDITÉES AU ET POUR LA PÉRIODE DE SIX MOIS CLÔTURÉE LE 30 JUIN 2026 –
ÉTAT CONSOLIDÉ INTERMÉDIAIRE DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES**

(non audité)

(en milliers)

	Attribuable aux actionnaires de la société mère					
	Actions ordinaires	Prime d'émission	Réserve pour paiement fondé sur des actions	Autres éléments du résultat global	Résultats reportés	Total
Solde au 1^{er} janvier 2026	€ 6 505	€ 335 134	€ 12 395	€ 1 124	€ (306 029)	€ 49 129
Perte de la période	–	–	–	–	(48 910)	(48 910)
Autres pertes globales au titre de l'exercice	–	–	–	1	–	1
Perte globale consolidée de l'exercice	-	-	-	€ 1	€ (48 910)	€ (48 909)
Païement en actions						
Accordées au cours de la période	–	–	2 442	–	–	2 442
Expirées au cours de la période	–	–	(393)	–	393	–
Exercées au cours de la période	1	24	(976)	–	976	25
Emission d'actions lors de la conversion d'obligations convertibles	17	4 389	–	–	–	4 406
Emission d'actions en numéraire	552	81 123	–	–	–	81 675
Coûts de transaction	–	(5 659)	–	–	–	(5 659)
Transactions totales avec les propriétaires de la Société comptabilisées directement en capitaux propres	570	79 877	1 073	–	1 369	82 889
Solde au 30 juin 2026	€ 7 075	€ 415 011	€ 13 468	€ 1 125	€ (353 570)	€ 83 109

	Attribuable aux actionnaires de la société mère					
	Actions ordinaires	Prime d'émission	Réserve pour paiement fondé sur des actions	Autres éléments du résultat global	Résultats reportés	Total
Solde au 1^{er} janvier 2021	€ 6 430	€ 314 345	€ 9 300	€ 914	€ (217 735)	€ 113 254
Perte de la période	–	–	–	–	(42 991)	(42 991)
Autres pertes globales au titre de l'exercice	–	–	–	230	–	230
Perte globale consolidée de l'exercice	-	-	-	€ 230	€ (42 991)	€ (42 761)
Païement en actions						
Accordées au cours de la période	–	–	2 860	–	–	2 860
Expirées au cours de la période	–	–	(466)	–	466	–
Exercées au cours de la période	1	43	(49)	–	49	44
Transactions totales avec les propriétaires de la Société comptabilisées directement en capitaux propres	1	43	2 345	–	515	2 904
Solde au 30 juin 2025	€ 6 431	€ 314 388	€ 11 645	€ 1 144	€ (260 211)	€ 73 397

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers consolidés intermédiaires.

NYXOAH SA

**INFORMATIONS FINANCIÈRES INTERMÉDIAIRES CONSOLIDÉES CONDENSÉES NON
AUDITÉES AU ET POUR LA PÉRIODE DE SIX MOIS CLÔTURÉE LE 30 JUIN 2026 –
ÉTAT CONSOLIDÉ INTERMÉDIAIRE DES FLUX DE TRÉSORERIE**

(non audité)

(en milliers)

		Pour la période de six mois clôturée le 30 juin	
	Notes	2026	2025
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS À L'EXPLOITATION			
Perte avant impôt pour l'exercice		€ (48 042)	€ (42 587)
Ajustements pour :			
Produits financiers		(2 468)	(5 480)
Charges financières		9 421	7 579
Amortissement et dépréciation des immobilisations corporelles et des droits d'utilisation des actifs	7, 9	1 282	1 071
Amortissement des immobilisations incorporelles	8	2 246	477
Charges liées aux paiements fondés sur des actions	17	2 442	2 860
Diminution des provisions		(374)	(596)
Autres éléments non monétaires		17	100
Trésorerie générée avant les variations de fonds de roulement		€ (35 476)	€ (36 576)
(Augmentation)/Diminution des stocks	11	954	(616)
(Augmentation)/Diminution des créances commerciales et autres créances	12	(1 461)	725
Augmentation/(diminution) des dettes commerciales et autres dettes	20,22	(1 571)	1 472
Trésorerie générée par des changements d'exploitation		€ (37 554)	€ (34 995)
Impôts sur le revenu (payé)		(575)	(258)
Flux de trésorerie des activités d'exploitation		€ (38 129)	€ (35 253)
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS À L'INVESTISSEMENT			
Acquisition d'immobilisations corporelles	7	(2 008)	(761)
Capitalisation des immobilisations incorporelles	8	(159)	(1 554)
Acquisition d'actifs financiers - courants	15	(33 549)	(17 549)
Produit de la vente d'actifs financiers - courants	15	18 000	45 067
Revenus d'intérêts sur les actifs financiers		16	1 583
Flux de trésorerie des activités d'investissement		€ (17 700)	€ 26 786
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AU FINANCEMENT			
Paiement de la partie principale des passifs locatifs	9	(604)	(609)
Produit d'autres prêts		13 750	—
Coûts de transactions des dettes financières		(20)	—
Intérêts payés		(68)	(602)
Remboursement des avances récupérables		(49)	—
Produit de l'émission d'actions, net des coûts de transaction	16	76 041	44
Autres charges financières		(67)	(35)
Flux de trésorerie des activités de financement		€ 88 983	€ (1 202)
Mouvements de trésorerie et d'équivalents de trésorerie		€ 33 154	€ (9 669)
Effets des taux de change sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie		960	(1 788)
Trésorerie et équivalents de trésorerie au 1 ^{er} janvier	14	€ 30 001	€ 34 186
Trésorerie et équivalents de trésorerie au 30 juin	14	€ 64 115	€ 22 729

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers consolidés intermédiaires.

NYXOAH SA

NOTES RELATIVES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRES CONDENSÉS NON AUDITÉS

1. Informations générales

Nyxoah SA (la Société) est une société cotée en bourse constituée et opérant en vertu des lois belges et dont le siège social est situé en Belgique. La Société est immatriculée auprès du registre des personnes morales (Brabant Wallon) sous le numéro 0817.149.675. Le siège social de la Société est situé au 12 rue Édouard Belin, 1435 Mont-Saint-Guibert, Belgique.

La Société opère dans le secteur des technologies médicales. Elle se concentre sur le développement et la commercialisation de solutions et de services visant à traiter le Syndrome d'Apnées Obstructives du Sommeil, ou SAOS. Le SAOS est le trouble respiratoire du sommeil le plus courant dans le monde. Le SAOS survient lorsque les muscles et tissus mous de la gorge et de la langue se relâchent et s'affaissent. La personne qui en est affectée arrête de respirer pendant son sommeil ; les voies respiratoires sont bloquées partiellement (hypopnée) ou complètement (apnée) à plusieurs reprises, ce qui limite le volume d'air entrant dans les poumons. Pendant un épisode d'apnée ou d'hypopnée, le niveau d'oxygène du patient chute, ce qui entraîne une interruption du sommeil.

La principale solution de la Société est le système Genio, une thérapie de neurostimulation du nerf hypoglosse de nouvelle génération peu invasive, ayant obtenu le marquage CE et centrée sur le patient destinée à traiter le SAOS. Le SAOS est le trouble respiratoire du sommeil le plus courant au monde, qui est associé à un risque de mortalité et de comorbidités plus élevé, dont les maladies cardiovasculaires, la dépression et les accidents vasculaires cérébraux.

Le système Genio est le premier système de neurostimulation destiné au traitement du SAOS à être muni d'un neurostimulateur sans batterie et sans sonde qui peut assurer une stimulation bilatérale du nerf hypoglosse afin de garder les voies respiratoires supérieures ouvertes. Le produit se positionne comme thérapie de deuxième ligne pour traiter les patients atteints d'un SAOS modéré à sévère et pour qui les thérapies conventionnelles, dont la Ventilation en Pression Positive Continue (CPAP), ont échoué. Cette dernière, malgré son efficacité prouvée, a également de nombreuses limites, faisant de l'observance un défi de taille. En outre, d'autres traitements de seconde ligne, comme les dispositifs buccaux, sont plus adaptés au traitement du SAOS léger à modéré, ou sont très invasifs. Par rapport à d'autres technologies de traitement du SAOS par la stimulation du nerf hypoglosse, le système Genio est une technologie disruptive de différenciation qui cible un besoin médical clair et non satisfait grâce à sa technique d'implantation rapide et peu invasive, sa batterie externe et sa capacité à stimuler les deux branches du nerf hypoglosse.

Nyxoah SA a ouvert quatre filiales en propriété exclusive : Nyxoah Ltd, une filiale de la Société depuis le 21 octobre 2009 (située en Israël et enregistrée le 10 janvier 2008 sous le nom de M.L.G. Madaf G. Ltd), Nyxoah Pty Ltd depuis le 1^{er} février 2017 (située en Australie) et Nyxoah Inc. depuis le 14 mai 2020 (située aux États-Unis) et Nyxoah GmbH depuis le 26 juillet 2023 (située en Allemagne).

La publication des États financiers consolidés condensés intermédiaires de Nyxoah SA et de ses filiales (ensemble, le Groupe), au 30 juin 2026 et pour les trois et six mois ayant pris fin le 30 juin 2026, a été autorisée le 5 août 2026 par le Conseil d'Administration de la Société.

2. Règles d'évaluation principales

Base de préparation des états financiers consolidés condensés intermédiaires

Les États financiers consolidés intermédiaires condensés de la Société ont été préparés conformément à la norme IFRS (International Financial Reporting Standards) 34 - Information financière intermédiaire émise par l'IASB (International Accounting Standards Board) et adoptée par l'Union européenne. Ils ne comprennent pas toutes les informations obligatoires pour des États Financiers annuels complets et doivent être lus avec les derniers États financiers consolidés annuels de la Société pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2025.

Sauf application de normes, d'interprétations et d'amendements rendus obligatoires au 1^{er} janvier 2026, les politiques utilisées pour la préparation des États financiers consolidés condensés intermédiaires sont les mêmes que celles utilisées pour la préparation des États financiers consolidés annuels de la Société pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2025.

Ces états financiers consolidés sont présentés en euros (€) et toutes les valeurs sont arrondies au millier d'euros le plus proche, sauf mention contraire (par exemple million €).

La préparation de ces États financiers consolidés condensés intermédiaires implique l'utilisation de certaines estimations comptables importantes. Elle impose aussi aux membres de la Direction de faire preuve de jugement dans l'application des principes comptables de la Société. Les domaines impliquant un degré élevé de jugement ou de complexité sont des domaines où les hypothèses et les estimations sont importantes dans le cadre des États financiers consolidés. Les estimations comptables cruciales utilisées pour la préparation des États financiers consolidés condensés intermédiaires sont les mêmes que celles utilisées pour la préparation des États financiers consolidés annuels de la Société pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2025.

Principe de continuité de l'exploitation

Ces États financiers consolidés intermédiaires non audités ont été préparés sur l'hypothèse de la continuité de l'exploitation. Au 30 juin 2026, la Société disposait de 64,1 millions € en trésorerie et équivalents de trésorerie et de 33,7 millions € en actifs financiers. Selon les prévisions relatives aux flux de trésorerie pour le reste de l'année 2026 et pour 2027, la direction pense que sa position en termes de liquidités lui permettra de couvrir ses besoins en capital et de financer ses opérations pendant au moins 12 mois à compter de la date d'autorisation de ces états financiers.

La Société confirme que malgré le conflit entre Israël et l'Iran, les opérations se poursuivent sans perturbation majeure et que les actifs sont actuellement protégés. La Société ne subit aucun impact des suites de ce conflit.

Nouvelles normes et interprétations et modifications de nombres et interprétations applicables

Valable pour les périodes annuelles débutant le 1^{er} janvier 2026

Le Groupe n'a adopté de manière anticipée aucune norme, interprétation ou modification émise mais non encore effective.

Les modifications suivantes s'appliquent pour la première fois en 2026, mais n'ont aucune incidence sur les États financiers consolidés intermédiaires résumés de la Société :

- Modifications de l'IFRS 9 et de l'IFRS 7 Classification et mesure des instruments financiers
- Améliorations annuelles – Volume 11

3. Estimations et jugements comptables critiques

La préparation des états financiers intermédiaires conformément à l'IFRS implique que la direction juge, fasse des estimations et des suppositions pouvant affecter les montants du chiffre d'affaires, les frais, les actifs et les passifs comptabilisés, ainsi que la divulgation des passifs éventuels à la fin de la période de présentation des informations financières.

Consultez la note 5.5.2 de divulgation des états financiers consolidés de fin d'année 2025 du groupe pour en savoir plus sur les principales estimations et suppositions comptables importantes.

4. Information sectorielle

D'après la structure organisationnelle ainsi que la nature des informations financières disponibles et évaluées par les principaux décideurs de la Société afin d'évaluer les performances et de prendre des décisions relatives à l'allocation des ressources, la Société a conclu que la totalité de ses opérations représentent un segment opérationnel. L'organe de décision opérationnel de la Société est le CEO.

5. Juste valeur

Actifs financiers

Des garanties en numéraire sont enregistrées dans l'État consolidé de la situation financière intermédiaire sous « Autres créances à long terme ». Lors de la libération des garanties, les intérêts sont perçus pour la durée de la garantie, où la valeur comptable est approximativement égale à la juste valeur.

L'option de paiement anticipé, comptabilisée dans l'état consolidé de la situation financière sous « Autres créances à long terme », liée au mécanisme de crédit mis en place avec la Banque européenne d'investissement (BEI) est comptabilisée à sa juste valeur via le compte de résultats (voir note 18.2).

La valeur comptable des créances commerciales, des autres créances, des autres actifs courants, de la trésorerie et des équivalents de trésorerie ainsi que des actifs financiers est approximativement égale à leur valeur du fait de leur caractère à court terme.

Les contrats de change et les swaps de devise étrangère, comptabilisés dans l'état consolidé de la situation financière sous « Autres créances », sont comptabilisés à leur juste valeur via le compte de résultats. La juste valeur est déterminée par l'institution financière et est basée sur les taux des swaps de devises et la maturité de l'instrument. Consultez la note 23.

Passifs financiers

L'accord de crédit avec la BEI, comptabilisé dans l'état consolidé de la situation financière sous « Dette financière », est comptabilisé à son coût amorti avec un taux d'intérêt fixe. Consultez la note 18.2. La juste valeur est évaluée selon les taux d'intérêt et la date d'échéance. Ces instruments ont des taux d'intérêt fixes et l'évaluation de leur juste valeur peut fluctuer selon les taux d'intérêt. L'évaluation de la juste valeur est classée au niveau 3.

Les warrants synthétiques en lien avec le mécanisme de crédit mis en place avec la BEI et comptabilisés dans l'état consolidé de la situation financière sous « Dette financière » sont comptabilisés à leur juste valeur dans le compte de résultat (cf. note 18.2). La juste valeur est déterminée via un arbre binomial de 240 périodes mensuelles (20 ans) et les données inobservables clés suivantes :

- Volatilité de 65,144 %, estimée à partir du médian de la déviation standard annualisée de 90 jours de la volatilité quotidienne des prix des actions sur la Nasdaq entre juillet 2023 et juin 2026.

Une augmentation de 5 % de la volatilité de la tranche A engendrerait une augmentation de la juste valeur de 70.000 €, tandis qu'une baisse de 5 % la volatilité engendrerait une baisse de la juste valeur de 81.000 €.

Une augmentation de 5 % de la volatilité de la tranche B engendrerait une augmentation de la juste valeur de 65.000 €, tandis qu'une baisse de 5 % la volatilité engendrerait une baisse de la juste valeur de 76.000 €.

Les obligations convertibles comptabilisées dans l'état consolidé de la situation financière sous « Dette financière » sont comptabilisées à leur juste valeur dans le compte de résultat (cf. note 18.3). La juste valeur est déterminée à l'aide du modèle d'évaluation de Longstaff-Schwartz Monte Carlo. La note 18.3 présente une vue d'ensemble des présuppositions clés. Une augmentation de 5 % de la volatilité engendrerait une augmentation de la juste valeur de 0,8 million €, tandis qu'une baisse de 5 % la volatilité engendrerait une baisse de la juste valeur de 0,8 million €. Une augmentation de 1 % du différentiel de crédit engendrerait une baisse de la juste valeur de 158.000 €, tandis qu'une baisse de 1 % du différentiel de crédit engendrerait une augmentation de la juste valeur de 164.000 €.

La valeur comptable des passifs commerciaux et autres passifs est approximativement égale à leur juste valeur étant donné le caractère à court terme de ces instruments. La sensibilité de la mesure de la juste valeur des avances récupérables est détaillée davantage à la note 18.1.

Il n'y a eu aucun changement dans les processus et les techniques d'évaluation du groupe, les types de données utilisées pour les mesures de juste valeur pendant la période. Il n'y a eu aucun transfert entre les mesures de juste valeur de niveau 1 et 2 pendant la période et aucun transfert n'a eu lieu vers ou depuis les mesures de juste valeur de niveau 3.

(en milliers €)	Valeur comptable		Juste valeur	
	Au 30 juin 2026	Au 31 décembre 2025	Au 30 juin 2026	Au 31 décembre 2025
Actifs financiers				
Garanties en numéraire (niveau 3)	507	394	507	394
Option de prépaiement (niveau 3)	66	91	66	91
Créances commerciales et autres créances (niveau 3)	9 149	6 184	9 149	6 184
Contrats de change et swaps de devises (niveau 2)	–	4	–	4
Autres actifs courants (niveau 3)	236	165	236	165
Trésorerie et équivalents de trésorerie (niveau 1)	64 115	30 001	64 115	30 001
Actifs financiers (niveau 1)	33 670	18 000	33 670	18 000

(en milliers €)	Valeur comptable		Juste valeur	
	Au 30 juin 2026	Au 31 décembre 2025	Au 30 juin 2026	Au 31 décembre 2025
Passifs financiers				
Contrat de facilité de prêt (niveau 3)	18 787	7 793	19 537	8 165
Warrants synthétiques (niveau 3)	7 420	1 601	7 420	1 601
Obligations convertibles (niveau 3)	22 328	22 657	29 438	31 243
Avances récupérables (niveau 3)	9 051	8 609	9 051	8 609
Dettes commerciales et autres dettes (niveau 1 et 3)	15 100	15 578	15 100	15 578

6. Filiales

Pour toutes les périodes mentionnées dans ce rapport, la Société détient 100 % des actions de :

- Nyxoah LTD, une société israélienne
- Nyxoah Pty Ltd, une société australienne
- Nyxoah Inc, une société basée aux États-Unis
- Nyxoah GmbH, une société allemande

7. Immobilisations corporelles

Le total des acquisitions pour la période de six mois clôturée le 30 juin 2026 s'établit à 2,0 millions € (2025 : 0,8 million €).

Pour la période de six mois clôturée le 30 juin 2026, la plupart des acquisitions concernent des améliorations locatives en construction. Les améliorations locatives en construction sont liées à un nouvel accord locatif de la Société qui entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2026 pour la mise en place d'une nouvelle ligne de production et une nouvelle salle blanche en Belgique. Au départ, la Société finance 100 % des coûts du projet de la salle blanche, mais au moment de la comptabilisation, 80 % des coûts sont comptabilisés comme des créances non facturées pour refléter les obligations contractuelles du loueur de financer 80 % des coûts de construction.

La charge d'amortissement s'établit à 0,7 million € en 2026 et à 457.000 € en 2025 pour la période de six mois clôturée le 30 juin.

8. Immobilisations incorporelles

(en milliers €)	Coûts de développement	Brevets et licences	Total
Coûts			
Valeur brute au 1 ^{er} janvier 2025	53 410	591	54 001
Acquisitions	1 507	–	1 507
Autres mouvements	(4)	–	(4)
Coûts au 30 juin 2025	54 913	591	55 504
Valeur brute au 1 ^{er} janvier 2026	55 367	591	55 958
Acquisitions	154	–	154
Coûts au 30 juin 2026	55 521	591	56 112
Amortissements			
Amortissements bruts cumulés au 1 ^{er} janvier 2025	(3 452)	(168)	(3 620)
Charge d'amortissement	(456)	(21)	(477)
Amortissements au 30 juin 2025	(3 908)	(189)	(4 097)
Amortissements cumulés au 1 ^{er} janvier 2026	(5 639)	(211)	(5 850)
Charge d'amortissement	(2 225)	(21)	(2 246)
Amortissements au 30 juin 2026	(7 864)	(232)	(8 096)
Valeur comptable nette au 30 juin 2025	51 005	402	51 407
Valeur comptable nette au 30 juin 2026	47 657	359	48 016

La Société développe le système Genio. La Société a commencé à amortir la première génération du système Genio en 2021. À la suite de l'autorisation de la FDA pour le système Genio en date du 8 août 2025, l'amortissement des immobilisations incorporelles correspondantes a commencé au T3 2025. Suite à la fin de l'une des études cliniques, l'amortissement des immobilisations incorporelles liées a débuté au T2 2026. L'amortissement total s'établit à 2,2 millions € pour la période de six mois clôturée le 30 juin 2026 (2025 : 456.000 €) et est inclus dans les frais de recherche et développement.

La Société continue à encourir des frais de développement en 2026 en ce qui concerne le système Genio de seconde génération. Les frais de développement capitalisés s'établissent à 154.000 € et 1,5 million € pour la période de six mois clôturée le 30 juin 2026 et 2025 respectivement. Le développement des projets de R&D en cours devrait être finalisé en 2026.

9. Actifs liés à des droits d'utilisation et passifs locatifs

Pour la période de six mois clôturée le 30 juin 2026, la Société a signé de nouveaux contrats de location pour un montant total de 1,0 million € (2025 : 34.000 €). La plus grande part de cet ajout est liée à un nouvel accord locatif de la Société pour un nouveau bâtiment qui abritera une nouvelle ligne de production et une nouvelle salle blanche en Belgique.

Les remboursements des passifs locatifs se sont établis à 0,6 million € (2025 : 0,7 million €). Les amortissements des actifs liés à des droits d'utilisation se sont établis à 0,6 million € et à 0,6 million € pour la période de six mois clôturée le 30 juin 2026 et 2025 respectivement.

10. Autres créances à long terme

(en milliers €)	Mars 31, 2026	Décembre 31, 2025
Incitation fiscale à la R&D	1 258	1 233
Option de prépaiement	66	91
Garanties en numéraire	507	394
Total des autres créances à long terme	1 831	1 718

Les autres créances à long terme se composent de garanties en numéraire d'un montant de 0,5 million € (2025 : 394.000 €), d'options de paiement anticipé évaluées à 66.000 € (2025 : 91.000 €) et d'une incitation fiscale à la R&D en Belgique d'un montant de 1,3 million € (2025 : 1,2 million €) en lien avec certaines activités de développement et certains essais cliniques.

La Société comptabilise l'incitation à la recherche et développement comme créance à long terme et comme déduction de la valeur comptable de l'immobilisation (in)corporelle.

Pour de plus amples informations concernant les options de paiement anticipé, consultez la note 18.2.

L'incitation fiscale à la recherche et au développement comptabilisée au 30 juin 2026 est liée aux investissements de 2022 à 2026 dans des immobilisations corporelles et incorporelles. Les incitations devraient être reçues cinq ans après les investissements. Cependant, à la suite de la loi du 12 mai 2024 (Moniteur belge du 29 mai 2024), le régime de crédit d'impôt belge pour la recherche et le développement a été modifié. À compter de 2024, l'incitation fiscale à la recherche et au développement devrait être remboursée sous quatre ans au lieu de cinq. Consultez la note 24.

11. Stocks

(en milliers €)	Au	
	30 juin 2026	31 décembre 2025
Matières premières	1 311	1 315
En cours de production	748	1 851
Produits finis	1 647	1 494
Total stock	3 706	4 660

La réduction du stock est principalement due à la baisse des travaux en cours partiellement compensée par une augmentation des biens finis.

12. Créances commerciales, actifs liés à des contrats et autres créances

(en milliers €)	Au	
	30 juin 2026	31 décembre 2025
Créances commerciales	6 849	5 254
Actifs contractuels	639	764
Indemnité pour la perte de crédit attendue	(539)	(503)
Paievements anticipés	664	307
Créances incitatives R&D (Australie)	118	111
Créances TVA	617	614
Créances d'impôt courant	497	811
Contrats de change et swaps de devises	–	4
Autres	1 536	362
Total créances commerciales, actifs contractuels et autres créances	10 381	7 724

L'augmentation de 2,7 millions € des créances commerciales, des actifs contractuels et des autres créances est principalement due à une augmentation des créances commerciales de 1,6 million €, à une augmentation des autres paiements de 1,2 million € et à une augmentation des paiements anticipés de 357.000 €. Cette hausse a été partiellement compensée par une baisse des créances d'impôts courants de 314.000 €. L'augmentation des créances commerciales découle d'une augmentation des revenus d'un trimestre sur l'autre.

La Société peut inclure des créances non facturées dans le solde débiteur. En général, ces créances représentent le chiffre d'affaires gagné sur des produits livrés à des clients et qui seront facturés lors du prochain cycle de facturation. Tous les montants sont considérés comme recouvrables et facturables. Aux 31 décembre 2025 et 30 juin 2026, aucune créance non facturée n'était incluse dans les autres créances. Au 30 juin 2026, l'augmentation de 1,2 million € des autres créances est liée à la facturation dans le contexte d'un accord locatif pour le projet de salle blanche décrit à la note 7.

Les créances incitatives R&D sont liées aux avantages reçus en Australie pour soutenir les essais cliniques et le développement du système Genio.

Consultez la note 23 pour en savoir plus sur les contrats de change et les swaps de devises étrangères.

13. Autres actifs courants

(en milliers €)	Au 30 juin 2026	Au 31 décembre 2025
Charges payées d'avance	567	663
Produits à recevoir	236	165
Total autres actifs courants	803	828

14. Trésorerie et équivalents de trésorerie

(en milliers €)	Au	
	30 juin 2026	31 décembre 2025
Dépôts à court terme	10 553	22 131
Comptes courants	53 562	7 870
Total trésorerie et équivalents de trésorerie	64 115	30 001

La trésorerie et les équivalents de trésorerie ont augmenté pour atteindre 64,1 millions € au 30 juin 2026, par rapport aux 30,0 millions € au 31 décembre 2025, principalement à cause d'une augmentation des comptes courants de 45,7 millions €, partiellement compensée par une augmentation des dépôts à court terme de 11,6 millions €. Les dépôts à court terme sont liés à des comptes à terme dont la maturité initiale est égale ou inférieure à trois mois et évalués au coût amorti.

15. Actifs financiers

Les actifs financiers courants sont liés à des comptes à terme dont la maturité initiale est supérieure à trois mois mais inférieure à 12 mois et évalués au coût amorti.

Au 30 juin 2026, les actifs financiers courants sont de 24,6 millions USD de comptes à terme (21,7 millions €), qui peuvent générer un gain ou une perte de change sur devises dans les résultats financiers selon les fluctuations du taux de change USD/EUR, car la devise fonctionnelle de la Société est l'EUR, et de 12,0 millions €. Le montant total des dépôts à terme au 30 juin 2026 est de 33,7 millions €.

Durant la période clôturée le 30 juin 2026, la Société a contracté des dépôts en USD et des billets de trésorerie américains pour un montant total de 24,6 millions \$ (21,5 millions €) et de 12,0 millions €. Durant la période clôturée le 30 juin 2026, 18,0 millions € sont arrivés à maturité et sont dès lors comptabilisés comme trésorerie.

Le montant total des actifs financiers courants au 31 décembre 2025 était de 18,0 millions € et se compose d'actifs financiers courants en EUR.

16. Capital, prime d'émission, réserves

16.1. Capital et prime d'émission

Le nombre d'actions et la valeur nominale dans le paragraphe ci-dessous prennent en compte les résolutions adoptées par l'assemblée des actionnaires du 21 février 2020. Toutes les actions privilégiées existantes ont été converties en actions ordinaires et une division des actions de 500:1 a été approuvée par l'assemblée des actionnaires. Les tableaux et les commentaires ci-dessous reflètent le nombre d'actions après le fractionnement d'actions 500:1 du 1^{er} janvier 2020.

Dans le cadre de l'IPO du 21 septembre 2020, la Société a encouru des coûts de transaction directement imputables de 6,5 millions € qui ont été déduits de la prime d'émission.

Dans le cadre de l'IPO du 7 juillet 2021, la Société a encouru des coûts de transaction directement imputables de 7,6 millions € qui ont été déduits de la prime d'émission.

Au 30 juin 2026, le capital social de la Société s'établissait à 7,1 millions €, représenté par 100.072.815 actions, avec une prime d'émission de 440,1 millions € avant déduction des coûts de transaction.

Évolution du capital social et de la prime d'émission sur la période de six mois ayant pris fin le 30 juin 2026 et 2025 :

(Nombre d'actions sauf mention contraire)	Actions ordinaires	Nombre d'actions	Valeur nominale	Capital (en milliers €)	Prime d'émission (en milliers €)
1^{er} janvier 2025	37 427 265	37 427 265		6 430	332 579
12 mai 2025 - Exercice de warrants	2 000	2 000	0,17	—	10
13 juin 2025 - Exercice de warrants	6 375	6 375	0,17	1	33
30 juin 2025	37 435 640	37 435 640		6 431	332 622
8 juillet 2025 - Exercice de warrants	5 500	5 500	0,17	1	29
26 septembre 2025 - Exercice de warrants UAR	103 642	103 642	0,17	18	—
18 novembre 2025 - Augmentation de capital en numéraire	5 189 428	5 189 428	0,01	52	20 706
20 novembre 2025 - Augmentation de capital en numéraire	292 250	292 250	0,01	3	1 166
31 décembre 2025	43 026 460	43 026 460		6 505	354 523
20 février 2026 - Émission d'actions suite à la conversion d'obligations convertibles	635 943	635 943	0,01	7	2 153
20 mai 2026 - Émission d'actions suite à la conversion d'obligations convertibles	1 031 323	1 031 323	0,01	10	2 236
9 juin 2026 - Augmentation de capital en numéraire	54 595 394	54 595 394	0,01	546	80 180
10 juin 2026 - Augmentation de capital en numéraire	637 164	637 164	0,01	6	943
30 juin 2026 - Exercice de warrants UAR	146 531	146 531	0,01	1	24
30 juin 2026	100 072 815	100 072 815		7 075	440 059

Le 12 mai 2025, à la suite de l'exercice de warrants, la Société a émis 2.000 nouvelles actions pour une augmentation de capital totale de 10.000 € (prime d'émission comprise).

Le 13 juin 2025, à la suite de l'exercice de warrants, la Société a émis 6.375 nouvelles actions pour une augmentation de capital totale de 34.000 € (prime d'émission comprise).

Le 8 juillet 2025, à la suite de l'exercice de warrants, la Société a émis 5.500 nouvelles actions pour une augmentation de capital totale de 30.000 € (prime d'émission comprise).

Le 26 septembre 2025, à la suite de l'exercice de warrants, la Société a émis 103.642 nouvelles actions pour une augmentation de capital totale de 18.000 € (prime d'émission non comprise).

Le 18 novembre 2025, la Société a émis 5.189.428 nouvelles actions pour une augmentation de capital totale de 20,8 millions € (prime d'émission comprise). Toutes les actions ont été souscrites en EUR à un prix de 4 € par action.

Le 20 novembre 2025, la Société a émis 292.250 nouvelles actions pour une augmentation de capital totale de 1,2 million € (prime d'émission comprise). Toutes les actions ont été souscrites en EUR à un prix de 4 € par action.

Dans le cadre de ces augmentations de capital, la Société a encouru des coûts de transaction directement imputables de 1,2 million € qui ont été déduits de la prime d'émission. Le montant levé lors de l'augmentation de capital, net de coûts de transaction, s'élève à 21,9 millions €.

Le 20 février 2026, à la suite de la conversion de la dette convertible, la Société a émis 635.943 nouvelles actions pour une augmentation de capital totale de 2,2 millions € (prime d'émission comprise).

Le 20 mai 2026, à la suite de la conversion de la dette convertible, la Société a émis 1.031.323 nouvelles actions pour une augmentation de capital totale de 2,2 millions € (prime d'émission comprise).

Le 9 juin 2026, la Société a émis 54.595.394 nouvelles actions pour une augmentation de capital totale de 80,7 millions € (prime d'émission comprise). Toutes les actions ont été souscrites en EUR à un prix de 1,48 € par action.

Le 10 juin 2026, la Société a émis 637.164 nouvelles actions pour une augmentation de capital totale de 0,9 million € (prime d'émission comprise). Toutes les actions ont été souscrites en EUR à un prix de 1,49 € par action.

Le 30 juin 2026, à la suite de l'exercice de warrants UAR, la Société a émis 146.531 nouvelles actions pour une augmentation de capital totale de 25.000 € (prime d'émission comprise).

Dans le cadre de l'augmentation de capital, la Société a encouru des coûts de transaction directement imputables de 5,7 millions € qui ont été déduits de la prime d'émission. Le montant levé lors de l'augmentation de capital, net de coûts de transaction, s'élève à 76,0 millions €.

16.2. Réserves

Les réserves incluent la réserve pour paiement fondé sur des actions (cf. note 17), les autres éléments du résultat global et les pertes non distribuées. Les pertes non distribuées sont principalement composées des pertes accumulées. Les autres éléments du résultat global sont composés de réserves de conversion de devises et de réévaluations des obligations au titre des avantages postérieurs à l'emploi.

Le changement de la réserve des autres éléments du résultat global pour la période de six mois clôturée les 30 juin 2026 et 2025 est détaillé ci-dessous :

(en milliers €)	Réserve de conversion de devises	Obligations au titre des avantages postérieurs à l'emploi	Total
Valeur brute au 1 ^{er} janvier 2025	820	94	914
Éléments pouvant être reclassés ultérieurement en résultat net (nets d'impôt)			
Différences de conversion de devises	230	-	230
Total des autres éléments du résultat global au 30 juin 2025	1 050	94	1 144
Valeur brute au 1 ^{er} janvier 2026	1 048	76	1 124
Éléments pouvant être reclassés ultérieurement en résultat net (nets d'impôt)			
Différences de conversion de devises	1	-	1
Total des autres éléments du résultat global au 30 juin 2026	1 049	76	1 125

17. Rémunération en actions

Transactions dont le paiement est fondé sur des actions et réglé en instruments de capitaux propres

Au 30 juin 2026, la Société disposait de cinq plans d'incitation actifs dont le paiement est fondé sur des actions et qui sont réglés en instruments de capital, dont (i) le plan de Warrants de 2021 (le Plan de 2021), (ii) le plan de Warrants de 2022 (le Plan de 2022), (iii) le plan de Warrants de 2024 (le Plan de 2024), (iv) le plan de Warrants de 2025 (le Plan de 2025) et (v) le plan de Warrants de 2025-2 (le Plan de 2025-2).

Les changements de l'année pour les plans de Warrants sont les suivants :

Nombre d'actions (après division des actions) auxquelles les warrants donnent droit dans tous les plans	2026	2025
En circulation le 1 ^{er} janvier	3 207 819	2 258 319
Accordées	656 552	658 374
Renoncées	(56 231)	(37 377)
Exercées	-	(13 875)
Expirées	(76 250)	(67 500)
En circulation au 30 juin	3 731 890	2 797 941
Exercçables au 30 juin	2 234 941	1 715 849

Les warrants suivants ont été attribués en 2025 :

- Le 1^{er} février 2025, 329.431 warrants ont été octroyés dans le cadre du Plan de 2024 (17.000 warrants n'ont pas été acceptés)
- Le 1^{er} février 2025, 223.943 warrants ont été octroyés dans le cadre du Plan de 2025 (10.000 warrants n'ont pas été acceptés)
- Le 14 mars 2025, 45.000 warrants ont été octroyés dans le cadre du plan de 2025.
- Le 8 avril 2025, 30.000 warrants ont été octroyés dans le cadre du Plan de 2025
- Le 5 mai 2025, 30.000 warrants ont été octroyés dans le cadre du Plan de 2025.

Le 18 janvier 2026, 230.000 warrants ont été octroyés dans le cadre du plan de 2025-2.

Le 26 juin 2026, 2.000 warrants ont été octroyés dans le cadre du Plan de Warrants de 2024, 677 warrants ont été octroyés dans le cadre du Plan de 2025 et 423.875 warrants ont été octroyés dans le cadre du Plan de 2025-2.

Le tableau suivant donne les entrées du modèle Black-Scholes pour les warrants accordés au deuxième trimestre 2026.

	Plan 2024 (octroi 26 juin 2026)	Plan 2025 (octroi 26 juin 2026)	Plan 2025-2 (octroi 26 juin 2026)
Rendement des dividendes	0%	0%	0%
Volatilité attendue	68,60%	68,60%	68,60%
Taux d'intérêt sans risque	2,71%	2,71%	2,71%
Durée de vie attendue	3	3	3
Prix d'exercice	1,53	1,53	1,53
Cours des actions	1,53	1,53	1,53
Juste valeur	0,75	0,75	0,75

Le 26 juin 2026, la Société a réduit le prix d'exercice des warrants en circulation précédemment octroyés aux titulaires de warrants dans le cadre de tous les Plans de Warrants à 1,53 € pour refléter la baisse du prix des actions de la Société. Toutes les autres conditions générales des warrants dont le prix a été modifié restent inchangées. La Société a déterminé la juste valeur des options à la date de modification (26 juin 2026). La juste valeur incrémentale des warrants dont le prix a été modifié sera comptabilisée comme dépense sur la période courant de la date de modification jusqu'à la fin de la période d'acquisition. Pour les warrants déjà acquis à la date de la modification, la juste valeur incrémentale est entièrement comptabilisée dans les comptes de pertes et bénéfices à la date de la modification. Les dépenses pour l'attribution d'option originale resteront comptabilisées comme si les conditions n'avaient pas été modifiées.

La juste valeur des warrants modifiés a été déterminée à l'aide des mêmes modèles et principes que décrits ci-dessus, avec les entrées de modèle suivantes :

	Plan 2021 (octroi 17 sep. 2021)	Plan 2021 (octroi 27 oct. 2021)	Plan 2021 (octroi 21 fév. 2022)	Plan 2021 (octroi 14 mai 2022)
Rendement des dividendes	0%	0%	0%	0%
Volatilité attendue	68,59%	68,59%	68,59%	68,59%
Taux d'intérêt sans risque	2,71%	2,71%	2,71%	2,71%
Durée de vie attendue	2	2	2	2
Prix d'exercice	1,53	1,53	1,53	1,53
Cours des actions	1,53	1,53	1,53	1,53
Juste valeur	0,60	0,60	0,60	0,60
Juste valeur incrémentale	0,47-0,59*	0,47-0,59*	0,47-0,59*	0,47-0,58*

*Juste valeur incrémentielle des warrants dont le prix n'a pas été modifié le 24 mars 2023.

	Plan 2021 (octroi 24 mars 2023)	Plan 2022 (octroi 1 fév. 2024)	Plan 2022 (octroi 21 avril 2024)	Plan 2022 (octroi 2 août 2024)
Rendement des dividendes	0%	0%	0%	0%
Volatilité attendue	68,59%	68,59%	68,59%	68,59%
Taux d'intérêt sans risque	2,71%	2,71%	2,71%	2,71%
Durée de vie attendue	2	2	2	2
Prix d'exercice	1,53	1,53	1,53	1,53
Cours des actions	1,53	1,53	1,53	1,53
Juste valeur	0,60	0,60	0,60	0,60
Juste valeur incrémentale	0,47	0,46	0,55	0,53-0,55

	Plan 2024 (octroi 18 sep. 2024)	Plan 2024 (octroi 25 nov. 2024)	Plan 2024 (octroi 1 fév. 2025)	Plan 2025 (octroi 1 fév. 2025)
Rendement des dividendes	0%	0%	0%	0%
Volatilité attendue	68,59%	68,59%	68,59%	68,59%
Taux d'intérêt sans risque	2,71%	2,71%	2,71%	2,71%
Durée de vie attendue	2	2	2	2
Prix d'exercice	1,53	1,53	1,53	1,53
Cours des actions	1,53	1,53	1,53	1,53
Juste valeur	0,60	0,60	0,60	0,60
Juste valeur incrémentale	0,52	0,53	0,55	0,56

	Plan 2025 (octroi 14 mars 2025)	Plan 2025 (octroi 8 avril 2025)	Plan 2025 (octroi 5 mai 2025)	Plan 2024 (octroi 6 sept. 2025)
Rendement des dividendes	0%	0%	0%	0%
Volatilité attendue	68,59%	68,59%	68,59%	68,59%
Taux d'intérêt sans risque	2,71%	2,71%	2,71%	2,71%
Durée de vie attendue	2	2	2	2
Prix d'exercice	1,53	1,53	1,53	1,53
Cours des actions	1,53	1,53	1,53	1,53
Juste valeur	0,60	0,60	0,61	0,65
Juste valeur incrémentale	0,56	0,52	0,48	0,45

	Plan 2025 (octroi 6 sept. 2025)	Plan 2025 (octroi 13 oct. 2025)	Plan 2025-2 (octroi 13 oct. 2025)	Plan 2025-2 (octroi 18 jan. 2026)
Rendement des dividendes	0%	0%	0%	0%
Volatilité attendue	68,59%	68,59%	68,59%	68,59%
Taux d'intérêt sans risque	2,71%	2,71%	2,71%	2,71%
Durée de vie attendue	2	3	3	3
Prix d'exercice	1,53	1,53	1,53	1,53
Cours des actions	1,53	1,53	1,53	1,53
Juste valeur	0,65	0,67	0,67	0,70
Juste valeur incrémentale	0,45	0,48	0,48	0,41

Transactions dont le paiement est fondé sur des actions et réglé en instruments de capitaux propres - Unités d'action restreintes (« UAR »)

En outre, en 2024, 2025 et 2026, chaque administrateur non-exécutif a obtenu des « unités d'actions restreintes », ou « UAR ». Chaque UAR représente l'obligation de l'administrateur non-exécutif concerné de souscrire une nouvelle action ordinaire de la Société à un prix de souscription de 0,1718 € par action (quelle que soit la valeur marchande de l'action à ce moment).

Les UAR seront comptabilisées comme plan de paiement fondé sur des actions car la Société peut émettre de nouvelles actions via le capital autorisé.

Le 12 juin 2024, la Société a attribué un total de 103.642 UAR à sept administrateurs qui ont été transférées lors de la réunion des actionnaires organisée en juin 2025. Le 30 juin 2026, toutes les UAR avaient été exercées.

Le 11 juin 2025, la Société a attribué à sept administrateurs un total de 146.531 UAR, aux mêmes conditions que les UAR de 2024, qui seront transférées lors de la réunion des actionnaires organisée en juin 2026. Le 30 juin 2026, toutes les UAR avaient été exercées.

Le 10 juin 2026, la Société a attribué à sept administrateurs un total de 358.267 UAR, aux mêmes conditions que les UAR de 2024, qui seront transférées lors de la réunion des actionnaires organisée en juin 2027. Au 30 juin 2026, 358.267 UAR étaient en circulation.

Frais de paiements fondés sur les actions

Pour la période de six mois clôturée le 30 juin 2026, la Société a comptabilisé des frais de paiements basés sur les actions de 2,4 millions € (2025 : 2,9 millions €), dont 0,9 million € sont liés à la juste valeur incrémentale des warrants dont le prix a été modifié.

18. Dettes financières

Les dettes financières sont principalement composées d'avances récupérables, de l'Accord de financement avec la BEI, de warrants synthétiques ainsi que de l'obligation convertible. Les montants connexes peuvent être résumés comme suit :

(en milliers €)	Au	
	30 juin 2026	31 décembre 2025
Avances récupérables – non courantes	8 769	8 276
Avances récupérables – courantes	282	333
Total avances récupérables	9 051	8 609
Accord de crédit BEI – non courant	18 787	7 793
Intérêts cumulés BEI – courants	525	–
Warrant synthétiques – non courants	7 420	1 601
Total BEI	26 732	9 394
Obligations convertibles – courantes	22 328	22 657
Total obligations convertibles	22 328	22 657
Total dette financière	58 111	40 660
Non courante	34 976	17 670
Courante	23 135	22 990

18.1. Dette financière liée aux avances récupérables

Avances récupérables reçues

Au 30 juin 2026, les détails des avances récupérables reçues peuvent se résumer comme suit :

(en milliers €)	Avances contractuelles	Avances reçues	Remboursements fixes*	Remboursements variables*
Dispositif contre l'apnée du sommeil (6472)	1 600	1 600	588	8
Premiers articles (6839)	2 160	2 160	669	38
Étude clinique (6840)	2 400	2 400	585	44
Améliorations des puces d'activation (7388)	1 467	1 467	117	58
Total	7 627	7 627	1 959	148

* Hors intérêts

Pendant la période de six mois clôturée le 30 juin 2026, la Société a réalisé des remboursements variables mais n'a pas reçu de nouveaux montants.

Selon le calendrier attendu des ventes et après actualisation, la dette financière liée aux avances récupérables est la suivante :

(en milliers €)	Au	
	30 juin 2026	31 décembre 2025
Convention 6472	1 797	1 697
Convention 6839	2 344	2 229
Convention 6840	2 784	2 650
Convention 7388	2 126	2 033
Total avances récupérables	9 051	8 609
Non courantes	8 769	8 276
Courantes	282	333
Total avances récupérables	9 051	8 609

Les montants comptabilisés comme « courants » correspondent aux montants indépendants des ventes (remboursement fixe) et des montants dépendants des ventes (remboursement variable) estimés qui doivent être remboursés à la Région Wallonne au cours de la prochaine période de 12 mois. Les remboursements estimés indépendants des ventes (remboursements fixes) et liés aux ventes (remboursements variables) au-delà de 12 mois sont comptabilisés comme Passifs « non courants ».

L'évolution des avances récupérables reçues peut être résumée comme suit :

(en milliers €)	2026	2025
Au 1^{er} janvier	8 609	8 871
Avances remboursées (hors intérêts)	(49)	—
Intérêts payés	(5)	—
Évaluation initiale et réévaluation	(30)	(25)
Impact de l'actualisation	526	539
Au 30 juin	9 051	9 385

Une analyse de la sensibilité de la valeur comptable des avances récupérables a été effectuée pour évaluer l'impact d'une modification des hypothèses. La Société a testé une sensibilité raisonnable aux évolutions des projections de revenus de +/- 25 % et des taux d'actualisation de +/- 25 %. Le tableau ci-dessous détaille les résultats en matière de sensibilité :

Juste valeur des passifs (en milliers €)	Variation des projections de revenus		
	-25%	0%	25%
Variation des taux d'actualisation *			
-25%	9 372	9 817	10 106
0%	8 531	9 051	9 398
25%	7 808	8 380	8 770

* Un changement de -25 % du taux d'actualisation implique que le taux d'actualisation utilisé pour la part fixe des avances récupérables est de 3,8 % au lieu de 5 % tandis que celui utilisé pour la part variable est de 9,4 % au lieu de 12,5 %.

Une augmentation de 25 % des projections de revenus implique, si les taux d'actualisation ne changent pas, une augmentation du passif prévu, car le remboursement du passif est accéléré.

Une augmentation de 25 % du taux d'actualisation réduit le passif prévu si les projections de revenus restent inchangées.

18.2. Dettes financières liées aux d'accords de crédit et aux accords de warrants synthétiques

Le 3 juillet 2024, la Société a signé une convention de prêt pour un montant de 37,5 millions € auprès de la Banque européenne d'investissement (« BEI »). La convention est garantie par le programme InvestEU de la Commission européenne. La Société compte utiliser les fonds à des fins de recherche et de développement, ainsi que pour développer ses capacités de fabrication afin de répondre à la demande en Europe et aux États-Unis. La facilité de crédit de 37,5 millions € se divise en trois tranches : une première de 10 millions € (« Tranche A »), une deuxième de 13,75 millions € (« Tranche B ») et une troisième de 13,75 millions € (« Tranche C »). Le décaissement des diverses tranches fait l'objet de certaines conditions. Les diverses tranches ne contiennent aucun engagement en matière de liquidité ou de revenus.

La tranche A de 10 millions € a été décaissée le 26 juillet 2024. La tranche A est sujette à un taux d'intérêt capitalisé de 5 % et en numéraire de 5 %, et fait l'objet d'un échéancier de remboursement in fine à cinq ans.

La seconde tranche B d'un montant de 13,75 millions € a été débloquée le 17 juin 2026. La tranche B est sujette à un taux d'intérêt capitalisé de 4 % et en numéraire de 4 %, et fait l'objet d'un échéancier de remboursement in fine à cinq ans.

Conformément à l'accord de facilité de crédit et comme condition du prélèvement prévu par la présente, la Société a également conclu un « accord de warrants synthétiques » avec la BEI. En vertu de l'accord de warrants synthétiques, dans le cadre de la facilité, pour chaque tranche de cette facilité, la BEI se verra attribuer des « warrants synthétiques » d'une durée de 20 ans. Le nombre et le prix des warrants synthétiques seront calculés sur base de formules spécifiques à chaque tranche disponibles dans l'accord de warrants synthétiques. Les warrants synthétiques peuvent être exercés à la date de maturité de la tranche concernée de la facilité, ou plus tôt en cas de circonstance exceptionnelle. Ces warrants synthétiques autorisent la BEI à recevoir de la Société un versement en numéraire égal au prix moyen pondéré selon le volume à 20 jours d'une action de la Société en bourse, prix de levée applicable par warrant synthétique déduit et multiplié par le nombre de warrants synthétiques que la BEI exerce. En lien avec la Tranche A, la BEI a reçu 468.384 warrants synthétiques avec un prix de levée de 8,54 €, que la BEI peut exercer après la maturité de la Tranche A (cinq ans) ou plus tôt en cas de circonstance exceptionnelle. Le 12 juin 2026, le nombre de warrants synthétiques a augmenté pour atteindre 2.702.703 et leur prix a baissé pour atteindre 1,48 €, comme mesure de protection anti-dilution. En lien avec la Tranche B, la BEI a reçu 2.101.492 warrants synthétiques avec un prix de levée de 2,01 €, que la BEI peut exercer après la maturité de la Tranche B (cinq ans) ou plus tôt en cas de circonstance exceptionnelle.

Les changements de l'instrument de crédit pour la tranche A peuvent être résumés comme suit :

(en milliers €)	2026	2025
Au 1 ^{er} janvier	7 793	6 898
Ajustement effectif des taux d'intérêt	256	195
Au 30 juin	8 049	7 093

Les changements des warrants synthétiques pour la tranche A peuvent être résumés comme suit :

(en milliers €)	2026	2025
Au 1 ^{er} janvier	1 601	3 204
Ajustement de la juste valeur	2 603	(508)
Au 30 juin	4 204	2 696

Les changements des options de paiement anticipé pour la tranche A peuvent être résumés comme suit :

(en milliers €)	2026	2025
Au 1 ^{er} janvier	(91)	(112)
Ajustement de la juste valeur	36	(58)
Au 30 juin	(55)	(170)

Les changements de l'instrument de crédit pour la tranche B peuvent être résumés comme suit :

(en milliers €)	2026
Au 1 ^{er} janvier	–
Nouvelle dette	13 750
Coûts de transaction des dettes financières	(20)
Séparation des dérivés incorporés non étroitement liés	(3 005)
Sous total: reconnaissance initiale	10 725
Ajustement effectif des taux d'intérêt	13
Au 30 juin	10 738

Les changements des warrants synthétiques pour la tranche B peuvent être résumés comme suit :

(en milliers €)	2026
Au 1 ^{er} janvier	–
Séparation des dérivés incorporés non étroitement liés	3 016
Ajustement de la juste valeur	200
Au 30 juin	3 216

Les changements des options de paiement anticipé pour la tranche B peuvent être résumés comme suit :

(en milliers €)	2026
Au 1 ^{er} janvier	–
Séparation des dérivés incorporés non étroitement liés	(11)
Au 30 juin	(11)

18.3. Dette financière liée à l'Instrument d'obligations convertibles

Le 13 novembre 2025, la Société a finalisé un accord de souscription d'obligations avec une entreprise de services financiers internationaux pour l'émission d'un instrument d'obligations convertibles pour un principal pouvant atteindre 45 millions €. Le financement se compose d'une première tranche de 225 obligations convertibles d'un montant maximal de 22,5 millions d'euros, avec une option permettant d'émettre une deuxième tranche de 225 obligations convertibles supplémentaires d'un montant maximal de 22,5 millions d'euros, à la discrétion de la société, dans un délai de sept mois à compter de la date de clôture de la première tranche jusqu'à la date tombant un mois après (exclue). La clôture de la première tranche d'instruments d'obligations convertibles a eu lieu le 18 décembre 2025 et arrivera à terme le 18 novembre 2028 (« Première tranche »). La Première tranche est soumise à un taux d'intérêt de 6,5 % par an, payable chaque trimestre à terme échu. Le montant initial du principal par Instrument d'obligations est de 100.000 €. Les Instruments d'obligations arrivent à échéance sous trois ans à compter de la date d'émission, et sont assujettis à des paiements trimestriels d'amortissement du principal et des intérêts (le 18 février, le 18 mai, le 18 août et le 18 novembre de chaque année). Le remboursement du principal à réaliser à chaque date de paiement sera de 8.500 € par instrument d'obligations, à l'exception du dernier versement, qui sera de 6.500 € par instrument d'obligations. Le prix de conversion initial pour la première tranche d'obligations, qui peut être modifié, est de 5,00 €. Le 9 juin 2026, le prix de conversion a été réinitialisé à 1,48 € comme mesure de protection anti-dilution.

L'Instrument d'obligations est comptabilisé comme instrument financier hybride qui contient un passif financier hôte avec des instruments financiers dérivés incorporés étroitement liés et des instruments financiers incorporés (droits de conversion d'obligations, droit de conversion de l'amortissement, option de règlement en actions et paiement amorti avancé) qui ne sont pas étroitement liés. L'ensemble du contrat hybride est comptabilisé à sa juste valeur dans le compte de résultats par la direction. La juste valeur du contrat hybride est estimée à l'aide de l'approche de Longstaff-Schwartz Monte Carlo, dans laquelle les prix futurs des actions sont simulés chaque semaine sur un horizon à 36 mois, et où chaque date de versement est traitée comme point de décision. À maturité, le modèle calcule le paiement terminal, après quoi l'évaluation est réalisée en remontant le temps : à chaque point de décision, la valeur de continuation (i.e. la valeur attendue de l'attente par rapport à l'exercice) est obtenue en actualisant la valeur du point de décision suivant, puis estimée via la régression sur les variables simulées de l'état. Le modèle compare la valeur d'un exercice immédiat avec la valeur de continuation attendue basée sur la régression pour

déterminer la stratégie d'exercice optimale, en partant du principe que l'exercice aura lieu dès que la valeur de l'exercice immédiat dépassera celle de l'attente. La stratégie d'exercice optimale qui en résulte est utilisée pour dériver la juste valeur des Instruments d'obligation.

Le modèle d'évaluation dépend des données importantes suivantes :

	Au 30 juin 2026
Taux (d'intérêt) nominal	6,5%
Prix de conversion	1,48
Cours de l'action	1,51
Dividende de retour	0,0%
Volatilité attendue	68,52%
Taux d'actualisation	11,16%

La volatilité attendue a été estimée sur la base des prix historiques des actions de la Société sur Euronext, étant donné qu'il s'agit du marché boursier principal tel que déterminé dans l'Accord de souscription des obligations). Le taux d'actualisation est déterminé à partir du taux d'intérêt sans risque basé sur le taux d'intérêt à trois mois Euribor plus un différentiel de crédit estimé pour la Société sur la base des précédents instruments de dette et de facteurs tels que les résultats financiers et les besoins en liquidité qui pourraient affecter le différentiel de crédit de la Société.

Le prix de transaction de l'Instrument d'obligations lors de la comptabilisation initiale est le montant de la première tranche pour un montant de 22,5 millions €. La différence entre le prix de transaction et la juste valeur lors de la comptabilisation initiale est considérée comme une perte « jour 1 » de 8,7 millions €, comptabilisée dans le compte de résultat via une formule linéaire systématique tout au long du terme de l'Instrument d'obligations.

L'évolution des obligations convertibles peut être résumée comme suit :

(en milliers €)	Au 30 juin 2026
Au 1 ^{er} janvier 2025	31 243
Ajustement de la juste valeur	2 601
Conversion en actions	(4 406)
Juste valeur totale	29 438
Perte J1 au 31 décembre 2025	(8 586)
Amortissement	1 476
Perte J1 totale au 30 juin	(7 110)
Obligation convertible totale le 30 juin	22 328

Le 20 février 2026, la Société a versé le premier montant du principal de 1,9 million € et des intérêts cumulés pour un montant de 246.000 € en actions à un prix de conversion égal à 90 % du prix de l'action à la date du versement. Consultez la note 16.

Le 20 mai 2026, la Société a versé le deuxième montant du principal de 1,9 million € et des intérêts cumulés pour un montant de 335.000 € en actions à un prix de conversion égal à 90 % du prix de l'action à la date du versement. Consultez la note 16.

La perte de juste valeur pour la période de six mois clôturée le 30 juin 2026 découle principalement de la réinitialisation du prix de conversion du 9 juin 2026, partiellement compensée par la baisse du prix des actions en 2026. Consultez la note 27.

19. Provisions

(en milliers €)	Au 30 juin 2026	Au 31 décembre 2025
Provision pour obligation implicite	995	1 206
Autres provisions	27	190
Total provisions	1 022	1 396

La Société a une obligation constructive liée au rachat de certaines pièces consommables, en fonction des pratiques commerciales et des attentes des clients.

Le 30 mai 2025, la Société a été poursuivie en justice devant le US District Court of Delaware par Inspire Medical, Inc. (« Inspire ») pour la violation présumée de trois brevets Inspire (N° de brevets américains 10.898.709, 11.806.526 et 11.850.424). Le plaignant exige les réparations usuelles pour les violations de brevets, dont (i) un jugement indiquant que la Société a violé et viole les brevets Inspire, (ii) des dommages et intérêts, (iii) la prise en charge des frais d'avocat (iv) une ordonnance permanente empêchant la Société de violer les brevets Inspire et (v) la prise en charge des frais et dépenses. En conséquence, la Société a fait appel à un cabinet d'avocats pour la représenter. La Société va se défendre vigoureusement contre les allégations avancées par Inspire dans le cadre de cette plainte.

Le 15 mai 2025, la Société a poursuivi Inspire Medical, Inc. (« Inspire ») en justice devant le U.S. District Court of Delaware pour la violation présumée de trois brevets de Nyxoah (N° de brevets américains 8.700.183, 9.415.215 et 9.415.216). Le plaignant exige les réparations usuelles pour les violations de brevets, dont (i) un jugement indiquant qu'Inspire a violé et viole les brevets de Nyxoah, (ii) des dommages et intérêts, (iii) la prise en charge des frais d'avocat (iv) une ordonnance permanente empêchant Inspire de violer les brevets de Nyxoah et (v) la prise en charge des frais et dépenses.

Étant donné que ce litige n'en est qu'à ses débuts, la Société ne peut pas prédire les probabilités de succès des exigences d'Inspire vis-à-vis de la Société, ni quantifier le risque de pertes, le cas échéant. Au 30 juin 2026, la Société n'a donc pas comptabilisé de pertes dans le cadre de litiges potentiels. Les frais juridiques engagés en lien avec cette question ont été cumulés jusqu'au 30 juin 2026 et comptabilisés comme frais de vente, généraux et administratifs à la ligne « Frais juridiques ». La Société réévalue le statut du litige chaque trimestre pour gérer le cumul des frais.

20. Dettes commerciales

(en milliers €)	Au	
	30 juin 2026	31 décembre 2025
Dettes fournisseurs	5 915	5 168
Factures à recevoir	6 723	8 559
Total dettes commerciales	12 638	13 727

La baisse des dettes commerciales totale de 1,1 million € au 30 juin 2026 s'explique par une baisse de 1,8 million € des factures à recevoir partiellement compensée par l'augmentation de 0,7 million € des dettes commerciales.

21. Impôts sur les revenus et impôts différés

(en milliers €)	Pour la période de trois mois clôturée le 30 juin		Pour la période de six mois clôturée le 30 juin	
	2026	2025	2026	2025
Charge d'impôts courants	(476)	(275)	(856)	(407)
Produit / (charge) d'impôts différés	(1)	(3)	(12)	3
Total charges d'impôts sur le résultat	(477)	(278)	(868)	(404)

Pour la période de six mois clôturée le 30 juin 2026, la charge d'impôt courant concerne principalement (i) une augmentation de l'impôt sur le revenu payable par certaines filiales de la Société pour un montant de 0,6 million € (2025 : 286.000 €) et (ii) une charge cumulée supplémentaire du passif pour les positions fiscales incertaines d'un montant de 254.000 € (2025 : 121.000 €).

La position fiscale incertaine a été comptabilisée à la suite de certaines décisions publiques et consignes émises par les autorités fiscales dans l'une des juridictions où la Société est active. Le passif d'impôt courant de 4,0 millions € est également lié à un passif relatif à l'incertitude des positions fiscales pour un montant de 3,7 millions €.

22. Autres passifs

(en milliers €)	Au	
	30 juin 2026	31 décembre 2025
Congés à payer	496	552
Salaires	2 860	3 840
Dépenses accumulées	565	482
TVA à payer	289	246
Autres	1 712	1 509
Total des autres dettes	5 922	6 629

La baisse de 707.000 € des autres passifs au 30 juin 2026 par rapport au 31 décembre 2025 est principalement due à une baisse de 1,0 million € des passifs salariaux. La baisse est en partie compensée par une augmentation de 0,6 million € des frais cumulés et de 203.000 € des éléments Autres.

Au 30 juin 2026, la ligne Autres se compose principalement d'un passif impayé lié au développement continu du projet de R&D stratégique de la Société.

23. Contrat de change et swaps à terme

L'exposition de la Société au risque de change provient principalement des futures dépenses en dollar américain (USD), en dollar australien (AUD) et en shekel (NIS) qui sont prévues ou en cours à des fins de marketing, d'essais cliniques et d'autres dépenses. Une politique de gestion du risque financier a été approuvée pour i) générer des rendements sur les liquidités et ii) réduire l'exposition à la fluctuation des devises dans un calendrier de 24 mois maximum et via des swaps de devises et des contrats de change à terme. Il n'y a pas eu de transferts de catégories de niveau 3 au cours de l'année.

La Société a réalisé plusieurs opérations de change anticipées pour lesquelles les montants notionnels sont détaillés dans le tableau ci-dessous :

(en milliers €)	Au	
	30 juin 2026	31 décembre 2025
Contrats de change EUR - USD (en EUR)	–	2 000
Contrats de change EUR - USD (en USD)	–	2 355

Le tableau ci-dessous détaille le montant comptable des instruments financiers dérivés mesurés à leur juste valeur dans l'état de situation financière, dont leurs niveaux dans la hiérarchie de juste valeur :

(en milliers €)	Au 30 juin 2026			
	Niveau I	Niveau II	Niveau III	Total
<i>Actifs financiers</i>				
Contrats de change	–	–	–	–

La juste valeur est déterminée par l'institution financière et est basée sur les swaps de devises étrangères, les taux de change anticipés et la maturité de l'instrument. Tous les swaps de devises sont comptabilisés comme courants car leur date de maturité est atteinte dans les douze prochains mois.

L'évolution du solde des actifs financiers est détaillée ci-dessous :

(en milliers €)	2026	2025
Valeur brute au 1^{er} janvier	4	–
Ajustement de la juste valeur	(4)	493
Valeur comptable au 30 juin	–	493

L'évolution du solde des passifs financiers est détaillée ci-dessous :

(en milliers €)	2026	2025
Valeur brute au 1^{er} janvier	–	353
Liquidation des contrats	–	(353)
Valeur comptable au 30 juin	–	–

24. Résultats d'exploitation

Revenus et coûts des biens vendus

Pour la période de six mois clôturée le 30 juin 2026, la Société a généré des revenus pour un montant de 14,0 millions € (2025 : 2,4 millions €). Pour la période de trois mois clôturée le 30 juin 2026, la Société a généré des revenus pour un montant de 7,7 millions € (2025 : 1,3 million €).

Le passif contractuel inclus dans le bilan consolidé est lié aux revenus attribués au renouvellement de patchs adhésifs comptabilisé lorsque le contrôle des patchs est transféré au client ou au patient chaque trimestre à la suite de l'implantation du patient et aux revenus attribués aux livraisons futures des composants liés au patient aux États-Unis. Le passif contractuel courant est de 1,0 million € (2025 : 0,9 million €) alors que le passif contractuel non-courant est de 0,7 million € (2025 : 0,7 million €). Le chiffre d'affaires comptabilisé lors de la période de six mois clôturée le 30 juin 2026 inclus dans le bilan au début de la période est égal à 324.000 € (2025 : 165.000 €).

Ventes par pays d'origine du client pour les périodes de trois et six mois clôturées les 30 juin 2026 et 2025 :

	Pour la période de trois mois clôturée le 30 juin		Pour la période de six mois clôturée le 30 juin	
	2026	2025	2026	2025
Ventes aux États-Unis	5 197	–	9 451	–
Ventes en Allemagne	1 391	1 175	2 615	2 104
Ventes aux Émirats arabes unis	469	–	814	32
Ventes en Angleterre	481	–	658	–
Ventes en Suisse	24	–	357	–
Ventes aux Pays-Bas	–	–	39	–
Ventes en Autriche	37	165	37	268
Ventes en Espagne	3	–	3	–
Ventes en Italie	73	–	73	–
Ventes totales	7 675	1 340	14 047	2 404

Pour la période de six mois clôturée le 30 juin 2026, la Société n'avait aucun client générant des ventes au niveau individuel supérieures à 10 % du chiffre d'affaires total (en 2025 : deux clients).

Pour la période de trois mois clôturée le 30 juin 2026, la Société n'avait aucun client générant des ventes au niveau individuel supérieures à 10 % du chiffre d'affaires total (en 2025 : deux clients).

Coût des biens vendus pour les périodes de trois et six mois clôturées le 30 juin 2026 et 2025 :

(en milliers €)	Pour la période de trois mois clôturée le 30 juin		Pour la période de six mois clôturée le 30 juin	
	2026	2025	2026	2025
Achats de marchandises et de services (*)	2 452	843	4 872	1 512
Mouvements de stock	639	(353)	954	(616)
Coût total des biens vendus	3 091	490	5 826	896

(*) Compris les achats de matières premières, l'allocation de la main-d'œuvre directe, l'allocation de la main-d'œuvre indirecte, les honoraires des sous-traitants, les coûts de garantie et les frais de transports (directs)

Charges d'exploitation

Les tableaux ci-dessous détaillent les charges d'exploitation pour les périodes de six mois clôturées les 30 juin 2026 et 2025 :

(en milliers €)	Coût total	Capitalisé	Charges d'exploitation pour la période
Frais de recherche et développement	18 506	(159)	18 347
Frais de vente, généraux et administratifs	30 992	-	30 992
Autres revenus / (frais) d'exploitation	(40)	11	(29)
Pour la période de six mois clôturée le 30 juin 2026	49 458	(148)	49 310

(en milliers €)	Coût total	Capitalisé	Charges d'exploitation pour la période
Frais de recherche et développement	20 602	(1 554)	19 048
Frais de vente, généraux et administratifs	23 063	-	23 063
Autres revenus / (frais) d'exploitation	(171)	56	(115)
Pour la période de six mois clôturée le 30 juin 2025	43 494	(1 498)	41 996

Les tableaux ci-dessous détaillent les charges d'exploitation pour les périodes de trois mois clôturées les 30 juin 2026 et 2025 :

(en milliers €)	Coût total	Capitalisé	Charges d'exploitation pour la période
Frais de recherche et développement	9 543	-	9 543
Frais de vente, généraux et administratifs	15 618	-	15 618
Autres revenus / (frais) d'exploitation	6	5	11
Pour la période de trois mois clôturée le 30 juin 2026	25 167	5	25 172

(en milliers €)	Coût total	Capitalisé	Charges d'exploitation
Frais de recherche et développement	10 750	(691)	10 059
Frais de vente, généraux et administratifs	10 672	-	10 672
Autres revenus / (frais) d'exploitation	(56)	25	(31)
Pour la période de trois mois clôturée le 30 juin 2025	21 366	(666)	20 700

Frais de recherche et développement

(en milliers €)	Pour la période de trois mois clôturée le 30 juin		Pour la période de six mois clôturée le 30 juin	
	2026	2025	2026	2025
Coûts de personnel	3 050	3 700	5 775	8 280
Frais de consultants et de sous-traitants	2 234	3 004	4 246	3 877
Assurance qualité et frais réglementaires	91	43	99	119
Amortissement et perte de valeur	1 470	418	2 746	829
Déplacements	352	434	737	713
Production et développements externalisés	803	1 292	1 912	2 600
Études cliniques	1 049	1 396	2 073	3 250
IT	150	39	218	68
Loyer	252	104	461	227
Autres dépenses	92	320	234	639
Coûts capitalisés	–	(691)	(154)	(1 554)
Total frais de recherche et de développement	9 543	10 059	18 347	19 048

Avant la capitalisation de 154.000 € pour la période de six mois clôturée le 30 juin 2026 et de 1,6 million € pour la période de six mois clôturée le 30 juin 2025, les frais de recherche et de développement ont baissé de 2,1 millions €, soit 10,2 %, passant de 20,6 millions € pour la période de six mois clôturée le 30 juin 2025 à 18,5 millions € pour la période de six mois clôturée le 30 juin 2026. Cette baisse découle principalement de la réduction des frais cliniques et des activités de R&D. En outre, à la suite de l'autorisation de la FDA en août 2025 et à la fin de l'une des études cliniques en avril 2026, l'amortissement des immobilisations incorporelles liées a commencé, ce qui a mené à une hausse des frais de dépréciation et d'amortissement.

Les frais de recherche et de développement ont baissé de 1,2 million €, soit 11,2 %, passant de 10,8 millions € avant la capitalisation de 0,7 million € pour la période de trois mois clôturée le 30 juin 2025 à 9,5 millions € pour la période de trois mois clôturée le 30 juin 2026, suite à une baisse des frais cliniques et des activités de R&D.

Frais de vente, généraux et administratifs

(en milliers €)	Pour la période de trois mois clôturée le 30 juin		Pour la période de six mois clôturée le 30 juin	
	2026	2025	2026	2025
Coûts de personnel	8 942	6 326	17 718	13 270
Frais de consultants et de sous-traitants	3 816	2 527	7 053	5 734
Frais juridiques	995	217	2 540	479
Loyer	101	124	138	230
Amortissement et perte de valeur	342	356	782	719
IT	413	587	812	1 045
Déplacements	814	410	1 577	1 168
Assurances	103	108	213	221
Perte de valeur sur les créances commerciales	39	–	37	–
Autres dépenses	53	17	122	197
Total frais de vente, généraux et administratifs	15 618	10 672	30 992	23 063

Les frais de vente, généraux et administratifs ont augmenté de 7,9 millions €, soit 34,4 %, passant de 23,1 millions € pour la période de six mois clôturée le 30 juin 2025 à 31,0 millions € pour la période de six mois clôturée le 30 juin 2026. Cette hausse est principalement due à une augmentation des dépenses liées au soutien de la commercialisation du système Genio® aux États-Unis, à la suite de l'approbation de la FDA en août 2025, et à une augmentation des frais de conseil et de sous-traitance liés aux litiges concernant la PI. Pour la période de six mois clôturée le 30 juin 2026, les frais de conseil et de sous-traitance incluent

également une disposition comptabilisée via IAS 37 pour les coûts futurs estimés liés au rechargement de certains composants consommables, ce qui reflète une obligation constructive qui découle des pratiques commerciales.

Les frais de vente, généraux et administratifs ont augmenté de 4,9 millions €, soit 46,3 %, passant de 10,7 millions € pour la période de trois mois clôturée le 30 juin 2025 à 15,6 millions € pour la période de trois mois clôturée le 30 juin 2026. Cette hausse est principalement due à une augmentation des dépenses liées au soutien de la commercialisation du système Genio® aux États-Unis, à la suite de l'approbation de la FDA en août 2025, et une augmentation des frais de conseil et de sous-traitance liés aux litiges concernant la PI.

Autres revenus / (frais) d'exploitation

La Société a enregistré des revenus d'exploitation de 29.000 € pour la période de six mois clôturée le 30 juin 2026, comparé à d'autres frais d'exploitation de 115.000 € pour la période de six mois clôturée le 30 juin 2025.

La Société a enregistré d'autres frais d'exploitation de 11.000 € pour la période de trois mois clôturée le 30 juin 2026, comparés aux autres revenus d'exploitation de 31.000 € pour la période de trois mois clôturée le 30 juin 2025.

(en milliers €)	Pour la période de trois mois clôturée le 30 juin		Pour la période de six mois clôturée le 30 juin	
	2026	2025	2026	2025
Avances récupérables				
Évaluation initiale et réévaluation	12	7	30	25
Avantages R&D	(18)	49	10	110
Capitalisation des avantages R&D	(5)	(25)	(11)	(56)
Autres revenus/(dépendances)	–	–	–	36
Total autres revenus/(frais) d'exploitation	(11)	31	29	115

Les autres revenus d'exploitation pour la période de six mois clôturée le 30 juin 2026 sont composés de l'incitation à la R&D en Australie, et depuis 2023, de l'incitation fiscale en Belgique. Les incitations à percevoir sont liées aux frais de développement encourus par les filiales australienne et belge. Pour la période de six mois clôturée le 30 juin 2026, 11.000 € (2025 : 56.000 €) ont été déduits des frais capitalisés en lien avec l'avantage R&D.

25. Avantages du personnel

(en milliers €)	Pour la période de trois mois clôturée le 30 juin		Pour la période de six mois clôturée le 30 juin	
	2026	2025	2026	2025
Salaires	9 120	8 073	18 889	16 418
Charges sociales	792	758	1 550	1 619
Charges de retraite	155	128	208	299
Paiement en actions	1 561	887	2 442	2 862
Autres	364	180	404	352
Total avantages du personnel	11 992	10 026	23 493	21 550

(in EUR 000)	Pour la période de trois mois clôturée le 30 juin		Pour la période de six mois clôturée le 30 juin	
	2026	2025	2026	2025
Frais de vente, généraux et administratifs	8 942	6 326	17 718	13 270
Frais de recherche et de développement	3 050	3 700	5 775	8 280
Total avantages du personnel	11 992	10 026	23 493	21 550

26. Produits financiers

(en milliers €)	Pour la période de trois mois clôturée le 30 juin		Pour la période de six mois clôturée le 30 juin	
	2026	2025	2026	2025
Intérêts	82	513	250	1 458
Gains et pertes de change	1 211	2 164	2 205	2 951
Ajustement de la juste valeur - swaps de devises et contrats de change	(120)	219	–	493
Ajustement de la juste valeur - warrants synthétiques	–	(43)	–	508
Ajustement de la juste valeur - option de remboursement anticipé	–	(1)	–	58
Autres	6	6	13	12
Total produits financiers	1 179	2 858	2 468	5 480

Les produits financiers sont passés de 5,5 millions € pour la période de six mois clôturée le 30 juin 2025 à 2,5 millions € pour la période de six mois clôturée le 30 juin 2026. La baisse s'explique principalement par une baisse des intérêts de 1,2 million €, une baisse des différences de change de 0,7 million €, une baisse de l'ajustement de la juste valeur des warrants synthétiques de 0,5 million € et une baisse de l'ajustement de la juste valeur des contrats de change et des swaps de devises étrangères de 493.000 €.

Les gains de change pour la période de six mois clôturée le 30 juin 2026 étaient de 2,2 millions €, dont 0,8 millions € de gains de change réalisés et de 1,4 million € de gains de non-réalisés. Les résultats de change non-réalisés sont principalement liés à la réévaluation du solde de trésorerie en USD et aux actifs financiers en USD de la Société.

La Société détient des soldes en EUR et USD, qui servent chacun à régler des dépenses dans leurs devises respectives.

La Société n'applique généralement pas de comptabilité de couverture, sauf pour quelques transactions, pour lesquelles elle utilise des contrats de swap. Les instruments de swap sont à court terme et servent principalement à gérer les expositions transactionnelles en GBP, ILS et CHF. Même si les ventes en GBP devraient couvrir les coûts en GBP à l'avenir, certains contrats ont permis de répondre à des besoins à court terme. En outre, quelques swaps ont permis de neutraliser l'impact actuel de nos T-bills en USD, achetés à l'aide du solde en EUR pour des raisons pratiques, conformément à l'allocation du portefeuille approuvée par le conseil d'administration.

Les gains de change s'expliquent principalement par le fait que la majorité de la trésorerie détenue par la filiale belge est en USD pour couvrir les futures dépenses en USD. En conséquence, la récente dépréciation de l'euro (d'environ 3,0 % entre le 1^{er} janvier et le 30 juin 2026) a engendré des gains de change non-réalisés importantes lors de la traduction de la trésorerie en USD vers la devise fonctionnelle de la filiale (l'euro).

Pour la période de six mois clôturée le 30 juin 2026, le revenu total des intérêts s'élevait à 250.000 € (période de trois mois clôturée le 30 juin 2026 : 82.000 €). Ce revenu d'intérêts concerne les comptes à terme. La baisse peut s'expliquer par une baisse des comptes à terme détenus par la Société.

Les ajustements de la juste valeur des warrants synthétiques et de l'option de paiement anticipé sont liés à l'accord de crédit avec la BEI. Pour plus d'informations, consultez la note 18.

Pour plus d'informations sur l'ajustement de la juste valeur de l'obligation convertible, consultez la note 18.3.

Pour plus d'informations sur l'ajustement de la juste valeur des contrats de change et des swaps de devises étrangères, consultez la note 23.

27. Charges financières

(en milliers €)	Pour la période de trois mois clôturée le 30 juin		Pour la période de six mois clôturée le 30 juin	
	2026	2025	2026	2025
Ajustement de la juste valeur - obligation convertible	7 697	–	2 601	–
Amortissement de la perte au jour 1 liée à l'obligation convertible	742	–	1 476	–
Ajustement de la juste valeur - warrants synthétiques	3 400	–	2 803	–
Ajustement de la juste valeur - option de remboursement anticipé	(11)	–	36	–
Avances récupérables, actualisation des intérêts	263	269	526	539
Intérêts et frais bancaires	513	373	931	761
Intérêts sur les dettes locatives	22	35	46	71
Gains et pertes de change	448	2 772	998	6 141
Autres	4	(112)	4	67
Total charges financières	13 078	3 337	9 421	7 579

Les charges financières sont passées de 7,6 millions € pour la période de six mois clôturée le 30 juin 2025 à 9,4 millions € pour la période de six mois clôturée le 30 juin 2026, principalement en raison d'une augmentation de l'ajustement de la juste valeur de l'obligation convertible de 2,6 millions €, de l'amortissement de l'obligation convertible de la perte J1 de 1,5 million € et de l'ajustement de la juste valeur des warrants synthétiques de 2,8 millions €, partiellement compensée par une baisse des différences de change de 5,1 millions €.

Les pertes de change pour la période de six mois clôturée le 30 juin 2026 représentaient 1,0 million €, dont 489.000 € de pertes de change réalisées et de 0,5 million € de pertes de change non-réalisées. Les résultats de change non-réalisés sont principalement liés à la réévaluation du solde de trésorerie en USD et aux actifs financiers en USD de la Société.

L'impact de l'actualisation des avances récupérables est détaillé plus avant dans la note 18 ci-dessus.

Les ajustements de la juste valeur de l'option de paiement anticipé sont liés à l'accord de crédit avec la BEI. Pour plus d'informations, consultez la note 18.2.

Pour plus d'informations sur l'amortissement de la perte « Jour 1 », consultez la note 18.3.

28. Bénéfice/(Perte) par action (BPA)

Le bénéfice de base par action et le bénéfice dilué par action sont calculés en divisant les bénéfices de l'exercice par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation durant l'exercice. Comme la Société encourt des pertes nettes, les warrants en circulation n'ont aucun effet dilutif. Il n'y a donc aucune différence entre le BPA basique et dilué.

La PPA (Perte par Action) pour juin 2026 a été présenté dans l'état des résultats en prenant en compte les résolutions adoptées par l'assemblée des actionnaires du 21 février 2020. Toutes les actions privilégiées existantes ont été converties en actions ordinaires et une division des actions de 500:1 a été approuvée par l'assemblée des actionnaires.

	Pour la période de trois mois clôturée le 30 juin		Pour la période de six mois clôturée le 30 juin	
	2026	2025	2026	2025
<i>Au 30 juin, après conversion et division des actions</i>				
Actions en circulation à la fin de la période	100 072 815	37 435 640	100 072 815	37 435 640
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation	57 012 745	37 431 255	50 125 593	37 429 260
Nombre potentiel d'actions découlant de l'exercice de warrants en circulation	358 267	2 797 941	358 267	2 797 941
Nombre d'actions potentiel découlant de la conversion de l'obligation	13 723 765	–	13 723 765	–

Les BPA basique et dilué pour les périodes de trois et six mois clôturées les 30 juin 2026 et 2025, basés sur le nombre moyen pondéré d'actions en circulation après conversion et division d'actions sont les suivants :

	Pour la période de trois mois clôturée le 30 juin		Pour la période de six mois clôturée le 30 juin	
	2026	2025	2026	2025
Perte de l'exercice attribuable aux actionnaires (en €)	(32 964 000)	(20 607 000)	(48 910 000)	(42 991 000)
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation (en unités)	57 012 745	37 431 255	50 125 593	37 429 260
Bénéfice de base par action en € (€/unité)	(0,578)	(0,551)	(0,976)	(1,149)
Bénéfice dilué par action en € (€/unité)	(0,578)	(0,551)	(0,976)	(1,149)

29. Autres engagements

Il n'y a aucune nouvelle obligation au 30 juin 2026.

30. Transactions entre apparentés

Les transactions entre la Société et ses filiales ont été éliminées à la consolidation et ne sont pas mentionnées dans les notes. Les transactions entre apparentés sont présentées ci-dessous.

30.1. Rémunération des administrateurs clés

La direction clé se compose des membres de la direction exécutive, elle-même composée du président directeur général (CEO), du directeur financier (CFO), du directeur commercial (CCO) et du directeur de la technologie (CTO) de la Société.

Pour les périodes clôturées les 30 juin 2026 et 2025, le tableau ci-dessous inclut l'enveloppe de la rémunération de tous les membres de la direction exécutive.

(en milliers €)	Pour la période de trois mois clôturée le 30 juin		Pour la période de six mois clôturée le 30 juin	
	2026	2025	2026	2025
Rémunération à court terme (1)	635	751	1 140	1 425
Avantages postérieurs à l'emploi	21	14	39	35
Païement fondé sur des actions (2)	687	229	904	554
Total	1 343	994	2 083	2 014

(1) Inclut la rémunération de base, les avantages sociaux, la prime de performance à court terme (un an), soit la rémunération variable, et les primes d'adhésion.

(2) Frais de warrants en vertu de l'IFRS 2.

30.2. Relation et transactions avec les administrateurs non-exécutifs et les détenteurs de plus de 3 % de notre capital social :

(en milliers €)	Pour la période de six mois clôturée le 30 juin 2026		Pour la période de six mois clôturée le 30 juin 2025	
	Installation de la ligne de production	Rémunération de la direction	Installation de la ligne de production	Rémunération de la direction
Cochlear	–	–	52	–
Robert Taub	–	70	–	59
Kevin Rakin	–	47	–	32
Pierre Gianello	–	27	–	27
Jurgen Hambrecht	–	32	–	32
Rita Mills	–	40	–	39
Giny Kirby	–	29	–	25
Wildman Ventures LLC	–	40	–	38
Total	–	285	52	252
Montants dus à la fin de l'exercice	–	111	–	110

(en milliers €)	Pour la période de trois mois clôturée le 30 juin 2026		Pour la période de trois mois clôturée le 30 juin 2025	
	Installation de la ligne de production	Rémunération de la direction	Installation de la ligne de production	Rémunération de la direction
Cochlear	–	–	–	–
Robert Taub	–	47	–	31
Kevin Rakin	–	25	–	16
Pierre Gianello	–	13	–	13
Jurgen Hambrecht	–	16	–	16
Rita Mills	–	19	–	19
Giny Kirby	–	14	–	13
Wildman Ventures LLC	–	16	–	14
Total	–	150	–	122
Montants dus à la fin de l'exercice	–	111	–	110

Pour la période clôturée le 30 juin 2026, nos administrateurs non-exécutifs étaient : Robelga SRL (représentée de manière permanente par Robert Taub), Jürgen Hambrecht, Kevin Rakin, Rita Johnson-Mills, Virginia Kirby, Wildman Ventures, LLC (représentée de manière permanente par Daniel Wildman) et Pierre Gianello.

Les frais de warrant en vertu de l'IFRS 2 concernant les warrants qui ont été octroyés aux administrateurs non-exécutifs se sont établis à 455.000 € pour la période clôturée le 30 juin 2026 (0,8 million € pour la période clôturée le 30 juin 2025).

En janvier 2023, la Société et Cochlear Limited, ou Cochlear, ont signé un accord de collaboration relatif au transfert d'actifs et au soutien correspondant pour la mise en place d'une ligne de production aux États-Unis. Cet énoncé des travaux supplémentaires n'a pas eu d'impact financier pour la période de six mois clôturée le 30 juin 2026, mais a représenté un impact de 52.000 € pour la période de six mois clôturée le 30 juin 2025. Il été comptabilisé comme actif en cours de construction.

Le 28 septembre 2023, la Société a annoncé un partenariat avec ResMed en Allemagne pour sensibiliser la population au SAOS et améliorer la pénétration de la thérapie sur le marché allemand. La Société et ResMed Germany établiront un continuum de soins qui éduquera et guidera les patients souffrant d'AOS sur le marché allemand, du diagnostic au traitement. Ensemble, les entreprises travailleront pour accélérer l'identification des patients et mieux les orienter vers la thérapie adéquate.

À dater du 1^{er} octobre 2024, la Société a conclu un accord de collaboration avec Man & Science SA pour développer un appareil de neuromodulation miniaturisé injectable. La Société conserve les droits exclusifs de l'utilisation de cet appareil dans le traitement du Syndrome d'Apnées Obstructives du Sommeil.

30.3. Relations et transactions avec les administrateurs clés

Pour les périodes clôturées les 30 juin 2026 et 2025, nos administrateurs clés sont les membres de la direction exécutive : Olivier Taelman (CEO), John Landry (CFO), Scott Holstine (CCO) et Bruno Onkelinx (CTO).

Entre le 19 août 2024 et le 1^{er} septembre 2025, Olivier Taelman s'est temporairement installé aux États-Unis. Depuis lors, il remplit son rôle de CEO de la Société partiellement en tant qu'indépendant conformément à l'accord de service conclu entre Nyxoah SA et Olivier Taelman et partiellement en tant que salarié de Nyxoah Inc. Le 1^{er} septembre 2025, Olivier Taelman a réemménagé en Belgique et remplit depuis ses fonctions de CEO de la Société en tant qu'indépendant, conformément à l'accord de services entre Nyxoah SA et Olivier Taelman.

En juin 2026, Olivier Taelman et le conseil d'administration ont décidé que le moment était opportun pour modifier la structure de direction et passer à un président-directeur général (CEO) basé aux États-Unis, pour accompagner la Société qui entre dans une nouvelle phase de croissance et de création de valeur emmenée par les États-Unis. Le conseil d'administration a officiellement lancé un processus de recherche visant à nommer un nouveau CEO basé aux États-Unis qui dirigera Nyxoah depuis un marché crucial pour la croissance future de la Société. Il maintiendra son engagement total tout au long de la période de transition et continuera à diriger les opérations quotidiennes et à faciliter une intégration du nouveau CEO et une transition sans heurt.

Bruno Onkelinx est salarié de Nyxoah SA. John Landry et Scott Holstine sont des salariés de Nyxoah Inc.

Les administrateurs clés ont reçu des warrants pendant les périodes clôturées les 30 juin 2026 et 30 juin 2025.

31. Événements postérieurs à la date du bilan

Il n'y a aucun événement postérieur à la date du bilan.

DÉCLARATION DE RESPONSABILITÉ

Nous certifions qu'à notre connaissance,

- a) les états financiers consolidés condensés intermédiaires, préparés conformément aux normes applicables aux états financiers, donnent une image fidèle de l'ensemble des actifs, passifs, positions financières et résultats de la Société et des engagements inclus dans la consolidation ; et
- b) ce Rapport de direction intermédiaire donne une image fidèle de l'ensemble de la performance, des résultats et de la position de la Société et des engagements inclus dans la consolidation ainsi qu'une description des risques et incertitudes principaux qui doivent être pris en compte.

Mont-Saint-Guibert, le 5 août 2026.

Au nom du Conseil d'Administration

Robelga SRL
(représentée de manière permanente par Robert Taub)

Olivier Taelman
CEO